



Assemblée générale

UN/SECRETARIAT
UN/SECRETARIAT
UN/SECRETARIAT

Distr.
GENERALE
A/42/6 (Chap. 1er)
20 mars 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989*

TITRE PREMIER. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. Organes directeurs	7
1. Assemblée générale	17
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	20
3. Comité des contributions	25
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	27
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	32
6. Conseil mondial de l'alimentation (y compris son secrétariat) ..	36
7. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	44
8. Comité du programme et de la coordination	46

* L'ensemble du budget-programme, tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, paraîtra en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session (A/42/6/Rev.1).

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
B. Direction exécutive et administration	49
1. Le Secrétaire général	58
2. Cabinet du Secrétaire général	62
3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)	67
4. Division des droits des Palestiniens	72
5. Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	80
6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales	85
7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique	89
8. Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe	94
9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	99
10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	104
11. Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban	109

CHAPITRE PREMIER. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

TABLEAU 1.1. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
46 148,9	(2 797,7)	(6,0)	(3 192,2)	(6,9)	1 788,5	3,8	(4 201,4)	(9,1)	41 947,5

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(4)		
43 351,2	(3 192,2)	228,0	-	(3 420,2)	(7,8) %	

TABLEAU 1.1 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des	estimatif des
dépenses	dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

Appui administratif financé à l'aide
de fonds extra-budgétaires

822,1

977,9

ii) Des programmes extra-budgétaires

Appui aux activités de coopération
technique

104,3

106,6

Force des Nations Unies chargée du
maintien de la paix à Chypre

908,4

949,9

Total a)

1 834,8

2 034,4

b) Activités de fond

Fonds d'affectation spéciale pour le
programme d'évaluation en matière
d'aide alimentaire

38,0

-

Total b)

38,0

-

c) Projets opérationnels

-

-

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

1 872,8

2 034,4

Total, coûts directs

43 981,9

TABLEAU 1.2. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (9) + (10)
	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres postes de dépenses (4)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (5)	Postes permanents (6)	Autres objets de dépenses (7)	Ajustements spéciaux (8)	Total (8)	(9)		
A. Organes directeurs	19,001,9	1 170,3	-	-	141,3	338,2	(318,6)	a/	160,9	(1 009,4)	17 992,5	
B. Direction exécutive et administration	27 147,0	256,1	-	-	328,1	77,3	(1 937,6)	b/	(1 532,2)	(1 788,3)	25 358,7	
Total	46 148,9	1 426,4	-	-	469,4	415,5	(2 256,2)		(3 371,3)	(2 797,7)	43 351,2	

a/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989 et de l'ajustement opéré dans la base de ressources du Conseil mondial de l'alimentation (voir par. 1.48).

b/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 1.3. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %		
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale				
A. Organes directeurs	19 001,9	(1 009,4)	(2 924,7)	779,8	(3 154,3)	(16,5)	15 847,6	(16,2)
B. Direction exécutive et administration	27 147,0	(1 788,3)	(267,5)	1 008,7	(1 047,1)	(3,8)	26 099,9	(1,9)
Total	46 148,9	(2 797,7)	(3 192,2)	1 788,5	(4 201,4)	(9,1)	41 947,5	(7,8)

A. Organes directeurs

TABLEAU 1.4. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
19 001,9	(1 009,4)	(5,3)	(2 924,7)	(15,3)	779,8	4,1	(3 154,3)	(16,5)	15 847,6

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
17 992,5	(2 924,7)	-	-	(2 924,7)	(16,2) %	

TABLEAU 1.4 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des	estimatif des
dépenses	dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

Appui administratif financé à l'aide
de fonds extra-budgétaires

822,1

977,9

ii) Des programmes extra-budgétaires

Appui aux activités de coopération
technique

104,3

106,6

Total a)

926,4

1 084,5

b) Activités de fond

Fonds d'affectation spéciale pour le
programme d'évaluation en matière
d'aide alimentaire

38,0

-

Total b)

38,0

-

c) Projets opérationnels

-

-

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

964,4

1 084,5

Total, coûts directs	16 932,1
----------------------	----------

TABLEAU 1.5. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires							Montant net des dépenses supplémentaires 1986-1987 (9)	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)
	Dépenses non renouvelables 1986-1987 (2)	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres objets de dépenses (4)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (5)	Postes permanents de dépenses (6)	Ajustements spéciaux (7)	Total (8)		
Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)								
A. Organes directeurs :									
1. Assemblée générale	6 158,9	-	-	-	91,0	-	91,0	91,0	6 249,9
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	1 703,1	-	-	7,3	20,7	(79,2)	(51,2)	(51,2)	1 651,9
3. Comité des contributions	290,7	-	-	-	4,3	-	4,3	4,3	295,0
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	2 667,8	-	-	6,8	31,9	(40,4)	(1,7)	(1,7)	2 666,1
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 751,8	-	-	-	98,0	-	98,0	98,0	1 849,8
6. Conseil mondial de l'alimentation (et son secrétariat)	4 932,3	-	-	127,2	87,3	(199,0)	15,5	15,5	4 947,8

TABLEAU 1.5 (suite)

	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources 1986-1987 (10)
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987		Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987		Autres objets de dépenses		Postes permanents		Ajustements spéciaux			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
7. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	82,6	-	-	-	-	1,2	-	-	-	1,2	1,2	83,8
8. Comité du programme et de la coordination	258,2	13,8	-	-	-	3,8	-	-	-	3,8	(10,0)	248,2
9. Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues	1 156,5	1 156,5	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 156,5)	-
Total	19 001,9	1 170,3	-	-	141,3	338,2	(318,6)	a/	160,9	(1 009,4)	17 992,5	

a/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989 et de l'ajustement opéré dans la base des ressources du Conseil mondial de l'alimentation (voir par. 1.48).

TABLEAU 1.6. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987) et 1989	Montant des dépenses supplémentaires prévues		Augmentation totale	Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
				\$	%			
A. Organes directeurs :								
1. Assemblée générale	6 158,9	91,0	(2 748,4)	159,0	(2 498,4)	(40,5)	3 660,5	(43,9)
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	1 703,1	(51,2)	9,0	66,1	23,9	1,4	1 727,0	0,5
3. Comité des contributions	290,7	4,3	-	12,3	16,6	5,7	307,5	-
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	2 667,8	(1,7)	(3,9)	121,4	115,8	4,3	2 783,6	(0,1)
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 751,8	98,0	-	84,0	182,0	10,3	1 933,8	-
6. Conseil mondial de l'alimentation (et son secrétariat)	4 932,3	15,5	(156,4)	323,1	182,2	3,6	5 114,5	(3,1)

TABLEAU 1.6 (suite)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %	
		Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources en 1988 et de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale \$ %			
7. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	82,6	1,2	-	3,9	5,1	6,1	87,7	-
8. Comité du programme et de la coordination	258,2	(10,0)	(25,0)	10,0	(25,0)	(9,6)	233,2	(10,0)
9. Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues	1 156,5	(1 156,5)	-	-	(1 156,5)	(100,0)	-	-
Total	19 001,9	(1 009,4)	(2 924,7)	779,8	(3 154,3)	(16,5)	15 847,6	16,2

TABLEAU 1.7. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues							Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Objets de dépense	1986-1987	révisés de 1987	(aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	1988-1989		
Postes permanents	3 404,6	(194,2)	-	189,6	(4,6)	3 400,0	-		
Personnel temporaire pour les réunions	750,8	44,0	(50,0)	56,8	50,8	801,6	(6,2)		
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	1 198,4	18,8	-	56,2	75,0	1 273,4	-		
Consultants	425,9	(373,8)	(10,4)	3,3	(380,9)	45,0	(19,9)		
Heures supplémentaires	87,3	2,2	-	4,5	6,7	94,0	-		
Postes temporaires	513,9	(513,9)	-	-	(513,9)	-	-		
Dépenses communes de personnel	1 554,7	(252,5)	-	78,0	(174,5)	1 380,2	-		
Indemnités de représentation	14,4	(6,0)	-	-	(6,0)	8,4	-		
Participation de non-fonctionnaires à la Caisse des pensions	34,8	-	-	-	-	34,8	-		
Frais de voyage des représentants	4 980,9	46,1	(2 748,4)	103,9	(2 598,4)	2 382,5	(54,6)		
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	399,1	(39,3)	(80,6)	19,2	(100,7)	298,4	(22,4)		
Imprimerie et reliure	1 288,4	19,1	-	59,4	78,5	1 366,9	-		
Honoraires	174,1	9,9	-	-	9,9	184,0	-		
Vérification extérieure des comptes	2 108,5	31,2	-	97,3	128,5	2 237,0	-		
Frais généraux de fonctionnement	37,3	2,3	-	3,0	5,3	42,6	-		
Location et entretien des locaux	104,0	6,1	-	8,4	14,5	118,5	-		
Location et entretien du matériel	24,1	0,9	8,4	2,0	11,3	35,4	33,6		
Communications	116,4	6,8	(10,0)	8,6	5,4	121,8	(8,1)		
Dépenses de représentation	52,2	(10,0)	-	2,0	(8,0)	44,2	-		
Fournitures et accessoires	39,9	2,3	-	3,1	5,4	45,3	-		
Mobilier et matériel	45,1	2,7	(32,8)	1,1	(29,0)	16,1	(68,6)		

TABLEAU 1.7 (suite)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale			
Remplacement du matériel de traitement de textes	16,7	0,2	(0,9)	0,8	0,1	16,8	(5,3)	
Bourses, dons et participation aux frais	-	91,5	-	4,2	95,7	95,7	-	
Activités financées conjointement (participation aux frais)	1 630,4	96,2	-	78,4	174,6	1 805,0	-	
Total	19 001,9	(1 009,4)	(2 924,7)	779,8	(3 154,3)	15 847,6	(16,2)	

TABLEAU 1.8. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Organes directeurs

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total				
	Budget ordinaire		Budget ordinaire						
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989					
				Fonds extra-budgétaires	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1988-1989
SSG	1	1	-	-	1	1	-	-	1
D-2	2	2	-	-	2	2	-	-	2
D-1	3	3	-	-	3	3	-	-	3
P-5	7	7	-	-	7	7	-	-	7
P-4	6	6	-	-	6	6	-	-	6
P-3	3	3	-	-	3	3	-	-	3
Total	22	22	-	-	22	22	-	-	22

Agents des services généraux

1re classe	4	4	-	-	4	4
Autres classes	21 a/	21	1	1 b/	22	22

Total 25 25 - 1 1 26 26

Total général 47 47 - 1 1 48 48

a/ Comme suite aux dispositions de la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1986, intitulée "Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées", il ressort du tableau d'effectifs ci-dessus que deux postes d'agent des services généraux 1re classe ont été rétrogradés à la catégorie "Autres classes" (voir A/C.5/41/30).

b/ Poste imputé sur les remboursements au titre de l'appui administratif financé à l'aide de fonds extra-budgétaires.

A. Organes directeurs

1.1 Les programmes de travail et les demandes de ressources qui font l'objet du présent chapitre concernent les sessions de l'Assemblée générale et de ceux de ses organes subsidiaires : a) dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de toute l'Organisation, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (y compris son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (y compris son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse); b) qui s'occupent de questions spéciales, comme le Conseil mondial de l'alimentation; ou c) dont les services fonctionnels sont assurés par l'un des bureaux mentionnés dans la section B du présent chapitre du budget-programme.

1. Assemblée générale

TABLEAU 1.9. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Personnel temporaire	1 158,6	17,0	-	53,4	70,4	1 229,0	
Heures supplémentaires	58,1	0,9	-	2,6	3,5	61,6	
Frais de voyage des représentants	3 615,0	53,4	(2 748,4)	41,8	(2 653,2)	961,8	
Imprimerie et reliure	1 288,4	19,1	-	59,4	78,5	1 366,9	
Dépenses de représentation	38,8	0,6	-	1,8	2,4	41,2	
Total	6 158,9	91,0	(2 748,4)	159,0	(2 498,4)	3 660,5	

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
6 249,9	(2 748,4)	-	-	(2 748,4)	(43,9) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	3 660,5
--------------	----------------

1. Assemblée générale

1.2 Les ressources prévues dans cette partie de chapitre doivent permettre de couvrir le coût des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. A l'heure actuelle, il n'est pas demandé de ressources pour des sessions extraordinaires ou des reprises de sessions. Toute dépense concernant ce type de session qui ne pourra pas être financée au moyen des crédits ouverts fera l'objet d'une demande de crédit présentée à l'Assemblée générale par le Secrétaire général conformément aux procédures en vigueur.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.3 Les ressources prévues à cette rubrique (1 175 600 dollars) pour le prochain exercice biennal doivent permettre de recruter du personnel temporaire, durant les sessions de l'Assemblée générale, pour les services relevant directement du Secrétaire général (165 900 dollars), le Bureau des services généraux (418 300 dollars), le Département de l'information (525 300 dollars) et le Bureau des services du personnel (66 100 dollars). Les montants prévus sont tous inchangés en valeur constante par rapport à l'exercice précédent et correspondent aux services habituels.

Heures supplémentaires

1.4 Les ressources prévues à ce titre (59 000 dollars) sont destinées aux services relevant directement du Secrétaire général (34 300 dollars) et au Bureau des services généraux (24 700 dollars). Le montant des ressources demandées pour des heures supplémentaires à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale dépend de la fréquence, de la durée et de la teneur des séances, du nombre de langues dans lesquelles les services doivent être assurés, du volume de la documentation et d'autres variables. Dans la mesure du possible, un système de roulement ou d'équipes est institué en vue de réduire le coût des heures supplémentaires.

Frais de voyage des représentants

1.5 Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962, telle qu'elle a été modifiée par les résolutions 2245 (XXI) du 20 décembre 1966 ainsi que 2489 (XXIII) et 2491 (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Organisation paie les frais de voyage mais non des indemnités de subsistance pour un maximum de cinq représentants ou représentants suppléants de chaque Etat Membre assistant aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et pour un représentant ou représentant suppléant assistant aux sessions extraordinaires ou sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Toutefois, par sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'Assemblée a décidé que les recommandations adoptées d'un commun accord et présentées dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/ seront appliquées. En

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

conséquence, conformément à la recommandation 6 dudit groupe d'experts, il y a lieu de limiter aux pays les moins avancés le remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres qui assistent aux sessions de l'Assemblée générale. Pour les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires n'excéderont donc pas le montant des frais de voyage de cinq représentants de chacun des 40 pays les moins avancés. Aussi le montant prévu à ce titre (920 000 dollars) accuse-t-il une diminution de 2 748 700 dollars. Il est à noter que, dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte de la participation à des sessions extraordinaires ou des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée.

Imprimerie et reliure

1.6 Conformément au programme de publications pour 1988-1989 approuvé par le Comité des publications, les dépenses prévues pour les travaux d'imprimerie confiés à des entreprises commerciales (1 307 500 dollars, montant inchangé en valeur constante par rapport à l'exercice précédent) concernent l'impression des documents suivants : suppléments en six langues, comptes rendus de séance, annexes et résolutions, documentation à publier avant et pendant la session de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et comptes rendus analytiques provisoires.

Dépenses de représentation

1.7 Un montant de 39 400 dollars, inchangé en valeur constante par rapport à l'exercice biennal précédent, est demandé pour couvrir le coût des réceptions données pendant les sessions par le Président de l'Assemblée générale.

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

TABLEAU 1.10. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Postes permanents	617,1	(53,5)	-	26,0	(27,5)	589,6	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	2,2	0,1	-	0,1	0,2	2,4	
Heures supplémentaires	5,3	0,1	-	0,3	0,4	5,7	
Dépenses communes de personnel	214,0	(18,4)	-	9,0	(9,4)	204,6	
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2	
Participation de non- fonctionnaires à la Caisse des pensions	34,8	-	-	-	-	34,8	
Frais de voyage des représentants	622,3	10,0	-	28,8	38,8	661,1	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	15,6	0,4	-	0,7	1,1	16,7	
Honoraires	174,1	9,9	-	-	9,9	184,0	
Location et entretien du matériel	5,5	0,1	8,4	0,7	9,2	14,7	
Fournitures et accessoires	1,0	-	-	-	-	1,0	
Remplacement du matériel de traitement de textes	10,0	0,1	0,6	0,5	1,2	11,2	
Total	1 703,1	(51,2)	9,0	66,1	23,9	1 727,0	

TABLEAU 1.10 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
1 651,9	9,0	-	-	9,0	0,5 %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	1 727,0
-------	---------

TABLEAU 1.11. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1988-1989	1986-1987	1988-1989	Fonds		
						extra-		budgétaires
D-2	1	1	-	-	-	-	1	
P-5	1	1	-	-	-	-	1	
P-4	1	1	-	-	-	-	1	
P-3	1	1	-	-	-	-	1	
Total	4	4	-	-	-	-	4	
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	
Autres classes	3	3	-	-	-	-	3	
Total	4	4	-	-	-	-	4	
Total général	8	8	-	-	-	-	8	

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

1.8 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) en date du 13 février 1946 et par les articles 155, 156 et 157 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

1.9 Les ressources demandées à la présente rubrique doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président et des membres du Comité lorsqu'ils assistent à des sessions conformément aux dispositions des résolutions 1798 (XVII) et 32/198 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 22 décembre 1977 respectivement; la rémunération annuelle et l'indemnité spéciale versées au Président du Comité en application de la résolution 40/256 de l'Assemblée, en date du 18 décembre 1985; les cotisations versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en application de la résolution 37/131 du 17 décembre 1982. Sont également prévues à ce titre les ressources nécessaires pour couvrir les traitements et dépenses communes de personnel du secrétariat du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires de services organiques envoyés aux sessions du Comité tenues ailleurs qu'au Siège.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.10 Les ressources prévues à ce titre (2 300 dollars) doivent permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité.

Heures supplémentaires

1.11 Un montant de 5 400 dollars est demandé pour payer des heures supplémentaires durant les périodes de pointe.

Frais de voyage des représentants

1.12 Pour déterminer les ressources nécessaires à ce titre (632 300 dollars), on est parti de l'hypothèse que le Comité tiendrait quatre sessions au cours de l'exercice biennal. Trois sessions se tiendraient entièrement au Siège (45 semaines), la quatrième se tenant en partie au Siège (quatre semaines) et en partie à Genève (trois semaines) et au siège d'une commission régionale (une semaine). Ces prévisions ont été établies à titre provisoire, en attendant que le Comité consultatif ait arrêté son programme de travail détaillé pour 1988-1989. D'autre part, il se peut qu'il faille les réviser en fonction de modifications dans la composition du Comité.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.13 Un montant de 16 000 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui seront chargés d'assurer le

secrétariat du Comité pendant sa session en Europe et au siège d'une commission régionale.

Honoraires

1.14 Conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 35/221 du 21 décembre 1980 et 40/256, un ajustement a été opéré dans la base réévaluée de ressources.

Location et entretien du matériel

1.15 Le montant prévu à cette rubrique (14 000 dollars), qui accuse une augmentation de 8 400 dollars, permettra de couvrir les frais d'entretien du matériel existant de traitement électronique de l'information et de bureautique utilisé par le secrétariat du Comité consultatif.

Remplacement du matériel de traitement de textes

1.16 Le montant de 10 700 dollars prévu à ce titre, en augmentation de 600 dollars, représente 40 % de la valeur du matériel existant de traitement de textes et relève du programme, administré centralement, de remplacement de ce type de matériel.

3. Comité des contributions

TABLEAU 1.12. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	290,7	4,3	-	12,3	16,6	307,3
Total	290,7	4,3	-	12,3	16,6	307,3

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
295,0	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	307,3
-------	-------

3. Comité des contributions

1.17 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 158, 159 et 160 du règlement intérieur de l'Assemblée. Le Comité conseille l'Assemblée générale au sujet de la répartition des dépenses de l'Organisation entre les Etats Membres, visée au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il conseille également l'Assemblée au sujet de la quote-part des dépenses que doivent assumer les nouveaux Etats Membres, des demandes de révision des quotes-parts formulées par les Etats Membres et des mesures à prendre en ce qui concerne l'application de l'Article 19 de la Charte.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

1.18 Les ressources demandées (295 000 dollars) doivent permettre de payer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président pendant une période de huit semaines au cours de chaque session de l'Assemblée générale. Ces prévisions de dépenses ont un caractère provisoire et devront peut-être être révisées en fonction de modifications dans la composition du Comité.

1.19 Il est prévu que le Comité se réunira pendant quatre semaines en 1988 et quatre semaines en 1989 : en partant de l'hypothèse que 4 de ses 18 membres seront des membres de missions permanentes auprès de l'ONU à New York, le total des dépenses pour les deux sessions est estimé à 295 000 dollars.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

TABLEAU 1.13. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	383,2	(25,2)	-	16,8	(8,4)	374,8
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	12,4	0,2	-	0,6	0,8	13,2
Heures supplémentaires	8,1	0,2	-	0,3	0,5	8,6
Dépenses communes de personnel	132,8	(8,4)	-	5,4	(3,0)	129,8
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	11,9	0,1	(2,4)	0,5	(1,8)	10,1
Vérification extérieure des comptes	2 108,5	31,2	-	97,3	128,5	2 237,0
Location et entretien du matériel	4,2	0,1	-	0,2	0,3	4,5
Remplacement du matériel et de traitement de textes	6,7	0,1	(1,5)	0,3	(1,1)	5,6
Total	2 667,8	(1,7)	(3,9)	121,4	115,8	2 783,6

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 666,1	(3,9)	-	-	(3,9)	(0,1) %	

TABLEAU 1.13 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies		
Appui administratif financé à l'aide de fonds extra-budgétaires	77,1	72,4
ii) Des programmes extra-budgétaires		
Appui aux activités de coopération technique	104,3	106,6
Total a)	181,4	179,0
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels	-	-
Total c)	-	-
Total a), b) et c)	181,4	179,0
Total		2 962,6

TABLEAU 1.14. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	extra-budgétaires 1986-1987 1988-1989	Fonds 1986-1987 1988-1989	
Catégories	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987 1988-1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	-	1 1
P-3	1	-	-	-	1 1
Total	2	2	-	-	2 2
Agents des services généraux					
Autres classes	4	4	-	1 a/	1 a/ 5
Total	4	4	-	1	5 5
Total général	6	6	-	1	7 7

a/ Poste imputé sur les remboursements au titre de l'appui administratif financé à l'aide de fonds extra-budgétaires.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

1.20 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, composé des vérificateurs généraux des comptes (ou des fonctionnaires de titre équivalent) de trois Etats Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du Règlement financier de l'ONU, vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée générale pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du Règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit Règlement. La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a été créé par la résolution 1438 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959. La liaison entre le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes est assurée par le secrétariat du Comité. Le secrétariat fournit un appui administratif et fonctionnel au Comité et au Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes ainsi qu'à son Comité des opérations de vérification des comptes. Il prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité et la session du Groupe, rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de ces sessions, établit les comptes rendus analytiques des séances et assure la liaison entre ces organes et d'autres organes de l'ONU.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

1.21 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires nationaux qui les aident dans leur tâche. Les dépenses prévues, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des vérifications qu'il doit faire pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extra-budgétaires.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.22 Les ressources demandées à ce titre (9 600 dollars) doivent couvrir le coût du service des réunions du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes et des sessions que le Comité des commissaires aux comptes tient ailleurs qu'au Siège. Ce montant couvre, en outre, les déplacements que le Secrétaire du Comité serait amené à faire pour représenter le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes à des réunions comme celle des représentants des services de vérification intérieure des comptes de l'ONU et des institutions spécialisées. La diminution envisagée à ce titre repose sur une analyse rétrospective des dépenses imputées sur ce compte.

Vérification extérieure

1.23 Les ressources demandées à cette rubrique (2 139 700 dollars) inchangées en valeur constante doivent permettre de couvrir, en ce qui concerne le budget

ordinaire, le coût des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance du personnel fourni par les membres du Comité de commissaires aux comptes et les frais découlant de la participation des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe de vérificateurs extérieurs.

Location et entretien du matériel

1.24 Un montant de 4 300 dollars est prévu pour l'entretien du matériel de traitement de textes acheté par le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes en 1985.

Remplacement du matériel de traitement de textes

1.25 Les ressources demandées à cette rubrique (5 300 dollars), qui accusent une diminution de 1 500 dollars, correspondent à 40 % de la valeur du matériel existant et relèvent du programme, administré centralement, de remplacement du matériel de traitement de textes.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

TABLEAU 1.15. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Frais de voyage des représentants	121,4	1,8	-	5,6	7,4	128,8	
Contributions/Activités conjointes	1 630,4	96,2	-	78,4	174,6	1 805,0	
Total	1 751,8	98,0	-	84,0	182,0	1 933,8	

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
1 849,8	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 1.15 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des dépenses	estimatif des dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

Au titre de l'appui administratif
financé à l'aide de fonds
extra-budgétaires

740,0

905,5

Total a)

740,0

905,5

b) Activités de fond

-

-

Total b)

-

-

c) Projets opérationnels

-

-

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

740,0

905,5

Total

2 839,3

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

1.26 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des autres organisations actuellement affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. Il se réunit normalement une fois par an, le Comité permanent deux fois. Le Comité mixte présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale, qui exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

1.27 Les ressources nécessaires au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir : a) les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres désignés par le Comité des pensions du personnel de l'ONU qui participeront aux deux sessions que le Comité mixte tiendra pendant l'exercice biennal 1989-1990, à quatre réunions ordinaires du Comité permanent et à toute réunion supplémentaire s'il y a lieu; b) la part des dépenses du secrétariat de la Caisse des pensions que l'ONU prend à sa charge; c) la part du coût des sessions du Comité mixte et du Comité permanent qui incombe à l'ONU.

Frais de voyage des représentants

1.28 Les ressources prévues (123 200 dollars) [déduction faite des remboursements effectués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)] ont été estimées en partant de l'hypothèse que 17 membres et suppléants (6 membres et 11 suppléants) du Comité des pensions du personnel de l'ONU assisteront vraisemblablement aux sessions annuelles du Comité mixte. Ces sessions se tiennent habituellement en Europe et durent une dizaine de jours. Les ressources demandées concernent aussi les réunions du Comité permanent, qui se réunit habituellement six fois par exercice biennal, deux fois au Siège, deux fois en Europe (généralement à Genève, ce qui permet de réduire au minimum les frais de voyage encourus par les organisations affiliées à la Caisse) et à deux autres occasions (le plus souvent, réunions coïncidant avec les sessions du Comité mixte). Les ressources prévues doivent permettre à trois membres et trois suppléants de participer à ces réunions.

Participation au financement d'activités communes

1.29 Les ressources prévues à cette rubrique (1 726 600 dollars) représentent la part (déduction faite des remboursements effectués par le PNUD et le FISE) des dépenses du secrétariat de la Caisse que l'ONU prend à sa charge. La part de l'ONU correspond au tiers du coût total des dépenses du secrétariat et il est déduit de cette part les contributions respectives du PNUD et du FISE, qui représentent

ensemble 31,9 % du total dû par l'Organisation. Pour déterminer le montant des dépenses du secrétariat, on a utilisé les coûts standard sur la base d'un taux de vacances de poste de 5 % pour les administrateurs et d'un taux nul pour les agents des services généraux et on a établi les besoins en personnel sur la base du tableau d'effectifs du secrétariat de la Caisse en 1987, tel que l'Assemblée générale l'a approuvé à sa quarante et unième session. Tout ajustement découlant des décisions prises par le Comité mixte à sa session de 1987 serait présenté, pour approbation, à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session.

6. Conseil mondial de l'alimentation (y compris son secrétariat)

TABLEAU 1.16. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Postes permanents	2 404,3	(115,5)	-	146,8	31,3	2 435,6	
Personnel temporaire pour les réunions	750,8	44,0	(50,0)	56,8	50,8	801,6	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	25,2	1,5	-	2,1	3,6	28,8	
Consultants	49,3	2,8	(10,4)	3,3	(4,3)	45,0	
Heures supplémentaires	15,8	1,0	-	1,3	2,3	18,1	
Dépenses communes de personnel	1 030,0	(47,8)	-	63,6	15,8	1 045,8	
Indemnité de représentation	7,2	-	-	-	-	7,2	
Frais de voyage des représentants	39,9	2,3	-	3,3	5,6	45,5	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	251,0	14,7	(53,2)	16,2	(22,3)	228,7	
Frais généraux de fonctionnement	37,3	2,3	-	3,0	5,3	42,6	
Location et entretien des locaux	104,0	6,1	-	8,4	14,5	118,5	
Location et entretien du matériel	14,4	0,7	-	1,1	1,8	16,2	
Communications	116,4	6,8	(10,0)	8,6	5,4	121,8	
Dépenses de représentation	2,7	0,1	-	0,2	0,3	3,0	
Fournitures et accessoires	38,9	2,3	-	3,1	5,4	44,3	
Mobilier et matériel	45,1	2,7	(32,8)	1,1	(29,0)	16,1	
Bourses, subventions et contributions	-	91,5	-	4,2	95,7	95,7	
Total	4 932,3	15,5	(156,4)	323,1	182,2	5 114,5	

TABLEAU 1.16 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
4 947,8	(156,4)	-	-	(156,4)	(3,1) %	

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
---------------------------------------------------	---------------------------------------------------

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

-

-

ii) Des programmes extra-budgétaires

5,0

-

Total a)

5,0

-

b) Activités de fond

Fonds d'affectation spéciale pour le
programme d'évaluation en matière
d'aide alimentaire

38,0

-

Total b)

38,0

-

c) Projets opérationnels

-

-

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

43,0

-

Total

5 114,5

TABLEAU 1.17. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation

	Postes permanents		Postes temporaires		Total				
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	extra-budgétaires 1986-1987		1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989
Catégories									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SSG	1	1	-	-	1	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	1	-	-	1	1
D-1	2	2	-	-	2	-	-	2	2
P-5	6	6	-	-	6	-	-	6	6
P-4	5	5	-	-	5	-	-	5	5
P-3	1	1	-	-	1	-	-	1	1
Total	16	16	-	-	16	-	-	16	16
Agents des services généraux									
1re classe	3	3	-	-	3	-	-	3	3
Autres classes	14	14	-	-	14	-	-	14	14
Total	17	17	-	-	17	-	-	17	17
Total général	33	33	-	-	33	-	-	33	33

6. Conseil mondial de l'alimentation (y compris son secrétariat)

1.30 Le Conseil mondial de l'alimentation, qui a été créé par la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1974, est l'organe des Nations Unies chargé de la coordination de la politique menée à l'échelle mondiale dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, l'objectif fondamental fixé par la Conférence alimentaire mondiale de 1974 étant l'élimination de la faim et de la malnutrition. Le Conseil, qui compte 36 Etats membres, représentés au niveau ministériel ou plénipotentiaire, est chargé de la coordination et du suivi des politiques menées dans les domaines de la production alimentaire, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, du commerce et de l'aide, au sein du système des Nations Unies, et de recommander les mesures à prendre au sujet de tous les grands problèmes identifiés en matière d'alimentation.

1.31 En vertu de son mandat, le Conseil est chargé de faciliter la solution des problèmes alimentaires et de mobiliser l'appui économique, commercial et financier nécessaire à l'exécution des stratégies alimentaires nationales. Il contribuera activement à l'encouragement et au suivi de l'exécution des dispositions qui, dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ont trait à l'alimentation et à l'agriculture.

1.32 Le Conseil a des sessions annuelles et rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses sessions peuvent être précédées par des consultations régionales au niveau ministériel, qui permettent de discuter, aux plans national et régional, des problèmes de développement liés à l'alimentation et de mettre l'accent sur une application accélérée des politiques et stratégies alimentaires. A cet égard, le Conseil est chargé par les gouvernements et les organisations intergouvernementales de formuler des recommandations relatives au règlement des problèmes touchant à l'alimentation.

1.33 Entre les sessions du Conseil, le Directeur exécutif, de concert avec le Président du Conseil et avec le concours de son secrétariat, suit l'application des recommandations du Conseil approuvées par l'Assemblée générale en tenant des consultations régionales, mondiales et interorganisations et en organisant des réunions et des séminaires de planification en vue d'instituer et d'assurer un processus régulier orienté vers l'objectif ultime.

1.34 Ce programme est exécuté par le Conseil et son secrétariat. Son sous-programme ainsi que les éléments de programme et les produits prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après :

Sous-programme. Coordination de l'action internationale visant à lutter contre la faim

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 5 114 500 dollars (soit 100 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 13.12 à 13.15, tel que révisé dans le document A/41/6 et modifié par le document A/41/38, paragraphe 140.

c) Eléments de programme :

1.1 Coordination des politiques

Produits :

i) Services fonctionnels et services de conférence nécessaires pour deux sessions du Conseil mondial de l'alimentation et leurs réunions préparatoires (deuxième trimestre de 1988 et de 1989) ainsi que, s'il y a lieu, pour toute session extraordinaire du Conseil;

ii) Consultations, ateliers et séminaires à l'échelon sous-régional, régional et, s'il y a lieu, mondial, pour continuer d'aider les pays en développement à élaborer, financer et appliquer leurs stratégies alimentaires nationales avec l'active participation des institutions et organismes des Nations Unies, ainsi qu'à renforcer la coopération régionale et interrégionale sur la base des thèmes prioritaires dégagés dans le cadre des activités de suivi du Conseil mondial de l'alimentation (trois aux premier et deuxième trimestres de 1988 et trois aux premier et deuxième trimestres de 1989);

iii) Missions auprès de pays en développement, d'organismes gouvernementaux et d'organisations de financement multilatéral afin d'appliquer les recommandations du Conseil, l'objet étant : a) de mobiliser des ressources accrues, en particulier d'origine extérieure, pour accélérer l'amélioration d'ensemble de la situation alimentaire et agricole des pays en développement; b) de soutenir les efforts que les pays les moins avancés font dans le domaine alimentaire, une attention particulière étant accordée à la situation alimentaire en Afrique; c) de solliciter un appui accru aux efforts d'autosuffisance et de sécurité alimentaire des pays en développement (cinq missions au premier trimestre et cinq au quatrième trimestre de 1988; cinq au premier trimestre et cinq au quatrième trimestre de 1989);

iv) Suivi des recommandations du Conseil, en coopération étroite avec les gouvernements et les organismes internationaux et bilatéraux compétents, pour les questions techniques, grâce à des consultations et des séminaires régionaux (premier et quatrième trimestres de 1988; premier et quatrième trimestres de 1989).

De plus, des accords interorganisations seront passés pour suivre les investissements nationaux et étrangers dans le secteur alimentaire des pays à faible revenu et déficitaires sur le plan alimentaire (deuxième trimestre de 1988).

1.2 Mise au point des politiques et analyse économique*

Produits :

i) Rapports au Conseil mondial de l'alimentation sur la coordination des politiques alimentaires dans le système des Nations Unies, conformément au mandat du Conseil, y compris le suivi concret des initiatives et recommandations générales du Conseil qui ont été approuvées par l'Assemblée générale; en particulier, travaux

* Priorité absolue.

concernant le suivi et l'application dans le domaine alimentaire de la Stratégie internationale du développement et des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, des recommandations de la Conférence alimentaire mondiale, et, plus précisément, des recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique (deuxièmes trimestres de 1988 et 1989);

ii) Rapports au Conseil mondial de l'alimentation sur les questions de politiques nationales et internationales portant sur le caractère adéquat et la cohérence des politiques et des programmes alimentaires des organisations internationales et des gouvernements, en particulier en vue de mener une action plus efficace contre la faim et la malnutrition grâce à la réorientation, à la lumière des enseignements des années 80, des priorités et politiques intéressant la production alimentaire, la consommation, les échanges et les politiques économiques et sociales pertinentes; coopération régionale et interrégionale se rapportant aux questions alimentaires et incidence du commerce international sur les efforts que les pays en développement font pour résoudre leurs problèmes alimentaires (deuxièmes trimestres de 1988 et 1989);

iii) Rapport au Conseil mondial de l'alimentation sur l'effet des politiques d'ajustement économique des pays en développement sur l'alimentation des groupes à faible revenu (deuxième trimestre de 1988);

iv) Rapports au Conseil mondial de l'alimentation sur l'effet de l'évolution des échanges agricoles sur les économies des pays en développement eu égard à leurs efforts dans le domaine alimentaire (deuxièmes trimestres de 1988 et de 1989);

v) Rapports au Conseil mondial de l'alimentation sur les sujets suivants : progrès réalisés pour ce qui est des stratégies alimentaires nationales, régionales et sous-régionales et de la coopération interrégionale sur les plans alimentaire et agricole; exécution des politiques et programmes touchant à l'alimentation qui font partie du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement économique de l'Afrique, 1986-1990; tout particulièrement pour répondre aux besoins des stratégies alimentaires nationales en fournissant un appui dans les domaines de la gestion, des statistiques et de la planification alimentaire globale (deuxièmes trimestres de 1988 et de 1989).

1.3 Activités d'information**

Produits :

i) Trente communiqués de presse (15 en 1988; 15 en 1989), 6 brochures (3 en 1986; 3 en 1989) et 100 réunions avec des représentants des médias et des organisations non gouvernementales (50 en 1988; 50 en 1989) sur les activités du Conseil mondial de l'alimentation et les questions urgentes concernant l'alimentation et la faim;

** Non prioritaire.

ii) Missions envoyées auprès d'organismes gouvernementaux, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour mieux faire connaître les causes et les dimensions des problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde (premier et deuxième trimestres de 1988 et de 1989).

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire pour les réunions

1.35 Les ressources demandées à cette rubrique (744 800 dollars) accusent une baisse de 50 000 dollars due à l'annulation de la réunion préparatoire annuelle. Ces ressources doivent couvrir le coût des services de conférence (interprétation, traduction, révision, dactylographie, etc.) nécessaires pour la session annuelle du Conseil mondial de l'alimentation et pour une série de réunions régionales.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.36 Les ressources demandées à cette rubrique (26 700 dollars) doivent couvrir les congés de maladie prolongés et les congés de maternité.

Consultants

1.37 Les ressources demandées pour les consultants (41 700 dollars), qui sont en baisse de 10 400 dollars, doivent couvrir le recrutement de consultants de haut niveau spécialisés dans les domaines du commerce alimentaire, des politiques économiques dans ce domaine, de la coopération régionale et interrégionale et des mesures spéciales pour l'élimination de la faim et de la malnutrition.

Heures supplémentaires

1.38 Les ressources demandées à cette rubrique (16 800 dollars) sont nécessaires pour couvrir le coût des travaux préparatoires et du service des réunions au niveau ministériel.

Frais de voyage des représentants

1.39 Les ressources demandées à cette rubrique (42 200 dollars) permettront de couvrir le coût des voyages que le Président et les membres du Bureau du Conseil mondial de l'alimentation devront faire pour maintenir des contacts avec les gouvernements entre les sessions du Conseil et pour tenir des consultations à l'échelon régional.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.40 Les ressources demandées à cette rubrique (212 500 dollars), qui accusent une diminution de 53 200 dollars, doivent permettre au secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation d'être représenté aux réunions du Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, lors de l'examen du rapport du Conseil, ainsi qu'à des réunions d'autres organes, tels que les commissions régionales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le solde sera utilisé pour maintenir des contacts avec les gouvernements et les institutions gouvernementales et non gouvernementales internationales en vue de faciliter la coordination des

politiques alimentaires, d'appliquer les stratégies alimentaires et de favoriser la mobilisation des ressources.

Frais généraux de fonctionnement

1.41 Les ressources prévues à cette rubrique (39 600 dollars) doivent couvrir les frais de fonctionnement du secrétariat.

Location et entretien des locaux

1.42 Les dépenses prévues à cette rubrique (110 100 dollars) sont inchangées.

Location et entretien du matériel

1.43 Les dépenses prévues à cette rubrique (15 100 dollars) sont inchangées.

Communications

1.44 Les ressources demandées (113 200 dollars) accusent une diminution de 10 000 dollars, eu égard aux dépenses antérieures.

Dépenses de représentation

1.45 Les ressources prévues (2 800 dollars) concernent les réunions au niveau ministériel.

Fournitures et accessoires

1.46 Les ressources demandées à cette rubrique (41 200 dollars) sont inchangées.

Mobilier et matériel

1.47 Les ressources demandées (15 000 dollars), qui accusent une diminution de 32 800 dollars, doivent permettre de remplacer du matériel de traitement de textes.

Bourses, subventions et contributions

1.48 Les ressources demandées à cette rubrique (91 500 dollars) représentent la contribution due par l'ONU au titre de sa participation aux activités du Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination (CAC). Pour l'exercice biennal 1986-1987, la contribution en question figurait au chapitre 6, Département des affaires économiques et sociales internationales. Ces crédits sont transférés pour l'exercice biennal 1988-1989 au Conseil mondial de l'alimentation. Le Sous-Comité de la nutrition a été créé en application de la résolution 2107 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1977. Ses frais de fonctionnement sont répartis entre les organismes membres qui s'occupent de différents aspects de la nutrition.

7. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

TABLEAU 1.18. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	82,6	1,2	-	3,9	5,1	87,7
Total	82,6	1,2	-	3,9	5,1	87,7

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
83,8	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-	
Total	87,7

7. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

1.49 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en 1976 conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1975. Le nombre de ses membres a été porté de 20 à 23 par l'Assemblée à sa trente et unième session. Il est prévu que le Comité sera maintenu tant qu'il n'aura pas été donné suite à ses recommandations, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée à sa trente et unième session et à ses sessions ultérieures. En conséquence, dans ses résolutions 33/28 B du 7 décembre 1978, 34/65 A à D des 29 novembre et 12 décembre 1979, 35/169 C du 15 décembre 1980, 36/120 A du 10 décembre 1981, 37/86 A du 10 décembre 1982, 38/58 A du 13 décembre 1983, 39/49 du 11 décembre 1984, 40/96 A du 12 décembre 1985 et 41/43 du 2 décembre 1986, l'Assemblée a prié le Comité de lui faire rapport à ses trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième, quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions, respectivement.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Frais de voyage des représentants

1.50 Le montant prévu (83 800 dollars) couvrira les frais de voyage des membres du Comité lorsqu'ils se rendront aux conférences et réunions internationales auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, lorsqu'ils participeront à des conférences de presse ou lorsqu'ils donneront des séries de conférences itinérantes dans des écoles, des universités, des organisations non gouvernementales ou d'autres institutions là où le Comité estime que ces activités sont le plus nécessaire. Les réunions visées comprennent, notamment, les conférences convoquées par des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales pour traiter, entre autres choses, de la question de Palestine.

8. Comité du programme et de la coordination

TABLEAU 1.19. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Frais de voyage des représentants	193,1	(11,0)	-	8,2	(2,8)	190,3	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	65,1	1,0	(25,0)	1,8	(22,2)	42,9	
Total	258,2	(10,0)	(25,0)	10,0	(25,0)	233,2	

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
248,2	(25,0)	-	-	(25,0)	(10,0) %	

2) Fonds extra-budgétaires

Total	233,2
-------	-------

8. Comité du programme et de la coordination

1.51 Le Comité comprend 21 représentants d'Etats Membres qui, jusqu'en 1978, voyageaient aux frais de leur gouvernement. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978. Au paragraphe 10 de sa résolution 31/93, l'Assemblée a en outre décidé que la durée des sessions du Comité serait portée à six semaines l'année de présentation du plan et à quatre semaines l'année de présentation du budget. Au paragraphe 5 de sa résolution 1984/1, le Conseil économique et social a décidé de recommander à l'Assemblée de maintenir en application le paragraphe 12 de sa résolution 31/93. Par ailleurs, dans sa résolution 1984/61 C du 26 juillet 1984, le Conseil économique et social a recommandé que la durée de la vingt-cinquième et de la vingt-sixième session du Comité soit fixée à cinq semaines, à titre expérimental, afin de laisser suffisamment de temps au Comité pour examiner, notamment, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 2/.

1.52 Dans sa résolution 1986/52, en date du 22 juillet 1986, le Conseil économique et social, ayant rappelé sa résolution 1984/61 C du 26 juillet 1984, a recommandé que la durée de la vingt-septième session du CPC soit fixée à cinq semaines afin de laisser suffisamment de temps au Comité pour examiner le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Quant à 1988, la durée de la vingt-huitième session serait de six semaines (puisque c'est l'année de présentation du plan), celle de la vingt-neuvième session devant être de quatre semaines. Cependant, le Comité a souligné à sa vingt-sixième session qu'il lui fallait le temps voulu pour bien s'acquitter des fonctions qui lui sont imparties par son mandat et il a donc recommandé que la question de la durée de ses sessions continue d'être examinée.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Frais de voyage des représentants

1.53 Etant donné que l'arrangement approuvé à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1798 (XVII) n'a pas été réexaminé par l'Assemblée générale, le montant ici prévu (182 100 dollars) a été calculé en présumant que l'arrangement en question, initialement approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 31/93, restera en vigueur pendant l'exercice biennal 1988-1989. On prévoit que le CPC se réunira pendant six semaines en 1988 et quatre semaines en 1989. De plus, le Président du CPC est coprésident des réunions communes du CPC et du CAC à Genève et il assiste également dans la même ville à des secondes sessions ordinaires du Conseil économique et social pour y présenter le rapport du CPC et répondre aux questions relatives au rapport. Le Président assiste aussi pendant environ deux semaines à la session de l'Assemblée générale et il présente le rapport du CPC à la Cinquième Commission. Le montant prévu à cette rubrique couvre également les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 6 (A/40/6).

Il y a lieu de noter qu'il s'agit de chiffres provisoires, qui peuvent être modifiés en fonction des changements apportés à la composition du Comité.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.54 Le montant ici prévu (41 100 dollars) couvre les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un fonctionnaire de chacune des cinq commissions régionales assistant aux réunions du CPC. La diminution proposée (25 000 dollars) est imputable à un contrôle plus rigoureux de la durée des voyages, les fonctionnaires n'assistant qu'aux réunions où leur présence est absolument indispensable.

B. Direction exécutive et administration

TABLEAU 1.20. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COÛTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues										Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale				
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
27 147,0	(1 788,3)	(6,5)	(267,5)	(0,9)	1 008,7	3,7	(1 047,1)	(3,8)			26 099,9

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources					Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
25 358,7	(267,5)	228,0	-	(495,5)	(1,9) %	

TABLEAU 1.20 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des	estimatif des
dépenses	dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

-

-

ii) Des programmes extra-budgétaires

Compte de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à
Chypre

908,4

949,9

Total a)

908,4

949,9

b) Activités de fond

-

-

Total b)

-

-

c) Projets opérationnels

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

908,4

949,9

Total, coûts directs	27 049,8
----------------------	----------

TABLEAU 1.21. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires							Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources 1986-1987 (10)	
	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres (4)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (5)	Postes permanents de dépenses (6)	Ajustements spéciaux (7)			Total (8)
B. Direction exécutive et administration										
1. Le Secrétaire général	1 140,1	60,5	-	-	0,4	14,9	-	15,3	(45,2)	1 094,9
2. Cabinet du Secrétaire général	6 848,3	27,5	-	-	66,9	14,8	(497,5)	(415,8)	(443,3)	6 405,0
3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)	2 366,5	-	-	-	14,9	1,6	(191,5)	(175,0)	(175,0)	2 191,5
4. Division des droits des Palestiniens	2 999,5	-	-	-	13,4	18,7	(141,6)	(109,5)	(109,5)	2 890,0
5. Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	3 619,3	155,2	-	-	24,5	1,7	(302,1)	(275,9)	(431,1)	3 188,2
6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales	790,0	-	-	-	5,2	1,1	(69,1)	(62,8)	(62,8)	727,2
7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique	1 957,6	-	-	-	12,7	8,4	(135,0)	(113,9)	(113,9)	1 843,7

TABLEAU 1.21 (suite)

Programmes	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)
	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (2)	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Autres objets de dépenses (3)	Postes permanents de dépenses (4)	Postes permanents de dépenses (5)	Autres objets de dépenses (6)	Ajustements spéciaux (7)	Total (8)		
8. Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe	2 753,0	-	-	30,7	0,7	(250,9)	(219,5)	(219,5)	(219,5)	(219,5)	2 533,5	
9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	2 907,1	-	-	116,8	7,4	(221,6)	(97,4)	(97,4)	(97,4)	(97,4)	2 809,7	
10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 098,1	-	-	39,0	2,7	(82,8)	(41,1)	(41,1)	(41,1)	(41,1)	1 057,0	
11. Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban	667,5	12,9	-	3,6	5,3	(45,5)	(36,6)	(36,6)	(36,6)	(36,6)	618,0	
Total	27 147,0	256,1	-	328,1	77,3	(1 937,6) ^{a/}	(1 532,2)	(1 532,2)	(1 532,2)	(1 532,2)	25 358,7	

a/ Ces ajustements correspondent aux taux révisés des vacances de poste prévues pour 1988-1989.

TABLEAU 1.22. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues			Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle
		Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989		
		\$	%		%	
B. Direction exécutive et administration						
1. Le Secrétaire général	1 140,1	(45,2)	135,5	40,1	130,4 11,4	1 270,5 (1,0)
2. Cabinet du Secrétaire général	6 848,3	(443,3)	12,9	291,8	(138,6) (2,0)	6 709,7 (0,6)
3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)	2 366,5	(175,0)	(4,9)	99,7	(80,2) (3,3)	2 286,3 (0,2)
4. Division des droits des Palestiniens	2 999,5	(109,5)	(105,6)	129,0	(86,1) (2,8)	2 913,4 (3,6)
5. Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	3 619,3	(431,1)	(19,6)	143,3	(307,4) (8,4)	3 311,9 (0,6)
6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales	790,0	(62,8)	(13,8)	32,1	(44,5) (5,6)	745,5 (1,8)

TABLEAU 1.22 (suite)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues		Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle		
		Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources en 1988 et 1989			Augmentation totale	
		\$	%	\$	%		
7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique	1 957,6	(113,9)	75,9	(207,3)	(10,5)	1 750,3	(9,1)
8. Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe	2 753,0	(219,5)	113,7	(116,2)	(4,2)	2 636,8	(0,4)
9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	2 907,1	(97,4)	37,7	(119,3)	(4,1)	2 787,8	(2,1)
10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 098,1	(41,1)	5,1	(22,3)	(2,0)	1 075,8	(0,1)
11. Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban	667,5	(49,5)	40,3	(55,6)	(8,3)	611,9	(9,7)
Total	27 147,0	(1 788,3)	1 008,7	(1 047,1)	(3,8)	26 099,9	(1,9)

TABLEAU 1.23. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues							Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	1988-1989	1988-1989	1988-1989		
Postes permanents	14 130,0	(994,6)	-	507,9	(486,7)	13 643,3	-	-	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	97,2	2,6	(14,9)	3,4	(8,9)	88,3	(14,9)		
Consultants	150,3	2,1	(50,2)	4,8	(43,3)	107,0	(32,9)		
Heures supplémentaires	342,2	5,4	(32,0)	14,1	(12,5)	329,7	(9,2)		
Postes temporaires	2 605,5	(214,5)	-	118,1	(96,4)	2 509,1	-		
Dépenses communes de personnel	5 617,6	(400,4)	-	203,2	(197,2)	5 420,4	-		
Indemnités de représentation	133,4	-	-	-	-	133,4	-		
Pensions de retraite des anciens secrétaires généraux	244,9	-	-	-	-	244,9	-		
Frais de voyage des représentants	586,2	9,3	-	27,0	36,3	622,5	-		
Frais de voyage du personnel	1 801,4	(105,0)	(284,7)	63,9	(325,8)	1 475,6	(16,7)		
Services contractuels de traduction et d'interprétation	19,1	0,3	-	0,9	1,2	20,3	-		
Imprimerie et reliure	112,9	1,7	(37,5)	3,5	(32,3)	80,6	(32,7)		
Frais généraux de fonctionnement	173,9	2,6	-	8,1	10,7	184,6	-		
Location et entretien des locaux	275,3	4,9	112,0	17,8	134,7	410,0	(12,5)		
Location et entretien du matériel	158,9	(61,0)	(4,5)	4,2	(61,3)	97,6	(4,5)		
Communications	117,9	2,0	(8,0)	5,5	(0,5)	117,4	(6,6)		
Dépenses de représentation	181,2	3,2	-	7,8	11,0	192,2	-		
Services divers	71,5	(10,8)	(22,7)	2,3	(31,2)	40,3	(37,3)		
Fournitures et accessoires	130,2	1,8	25,5	7,7	35,0	165,2	19,3		
Mobilier et matériel	108,5	(39,2)	44,6	4,2	9,6	118,1	(52,0)		
Remplacement du matériel de traitement de textes	88,9	1,3	4,9	4,3	10,5	99,4	5,4		
Total	27 147,0	(1 788,3)	(267,5)	1 008,7	(1 047,1)	26 099,9	(1,9)		

TABLEAU 1.24. POSTES NECESSAIRES

Programme : Direction exécutive et administration

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	7	7	-	-	-	7	7
SSG	2	2	1	1	-	3	3
D-2	12	12	-	-	-	12	12
D-1	11	11	2	2	-	13	13
P-5	15	15	5	5	2	22	22
P-4	12	12	3	3	1	16	16
P-3	12	12	8	8	1	21	21
P-2/1	12	12	-	-	-	12	12
Total	83	83	19	19	4	106	106

Agents des services généraux

1re classe	7	7	-	-	-	7	7
Autres classes	85	85	16	16	5	106	106
Total	92	92	16	16	5	113	113

TABLEAU 1.24 (suite)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget 1987-1988	Budget 1989-1988	Budget ordinaire 1986-1987	Budget ordinaire 1988-1989	extra-budgétaires 1986-1987	extra-budgétaires 1988-1989	
Autres catégories							
Services de sécurité	1	1	-	-	-	-	1
Agents locaux	-	-	3	3	-	-	3
Corps de métier	1	1	-	-	-	-	1
Total	2	2	3	3	-	-	5
Total général	177 a/	177	38	38	9	9	224

a/ Comme suite à la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, intitulée Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, le tableau d'effectifs ci-dessus reflète la rétrogradation de 13 postes d'agent des services généraux de 1re classe à la catégorie "Autres classes" et le reclassement d'un poste des corps de métier en poste d'agent "Autres classes" (voir A/C.5/41/30).

1. Le Secrétaire général

TABLEAU 1.25. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	229,8	-	-	10,5	10,5	240,3
Dépenses communes de personnel	7,2	0,4	-	0,3	0,7	7,9
Indemnités de représentation	45,0	-	-	-	-	45,0
Pensions de retraite des anciens secrétaires généraux	244,9	-	-	-	-	244,9
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	289,5	(50,7)	-	11,0	(39,7)	249,8
Location et entretien des locaux	164,0	2,4	147,3	12,0	161,7	325,7
Dépenses de représentation	118,8	1,8	-	5,5	7,3	126,1
Mobilier et matériel	40,9	0,9	(11,8)	0,8	(10,1)	30,8
Total	1 140,1	(45,2)	135,5	40,1	130,4	1 270,5

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
1 094,9	135,5	147,3	-	(11,8)	(1,0) %	

TABLEAU 1.25 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	1 270,5
-------	---------

1. Le Secrétaire général

1.55 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, et la Charte lui confère un grand nombre de responsabilités diverses. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre Etats et il peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle actif dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1985)

1.56 Les ressources prévues à cette rubrique correspondent aux émoluments du Secrétaire général, tels qu'ils ont été fixés par l'Assemblée générale dans la section X de sa résolution 41/209, en date du 11 décembre 1986, au coût de ses voyages officiels, aux dépenses relatives à sa résidence officielle, aux dépenses de représentation qu'il est appelé à engager à l'occasion des visites de chefs d'Etat et d'autres réceptions officielles et aux frais relatifs à sa voiture officielle.

1.57 Par la même résolution, l'Assemblée générale a fixé la pension de retraite du Secrétaire général ainsi que les prestations payables aux personnes à sa charge lui survivant. Un montant est également prévu à cette rubrique pour la pension de retraite servie à un ancien Secrétaire général ainsi que pour les prestations servies à la veuve d'un ancien Secrétaire général.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.58 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses effectives des exercices précédents, il est proposé de prévoir un montant de 238 800 dollars correspondant à la base de ressources réévaluée.

Location et entretien des locaux

1.59 Les ressources prévues à cette rubrique (313 700 dollars), qui font apparaître un accroissement des dépenses non renouvelables (147 000 dollars), sur la base des dépenses de 1986, correspondent à des dépenses renouvelables fixes, telles que le coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau, l'impôt sur les biens immobiliers et le coût des services contractuels, ainsi que le coût des services d'entretien normaux. Les dépenses renouvelables prévues (147 300 dollars) permettraient de remplacer les fenêtres et les volets abimés de la résidence du Secrétaire général par d'autres de conception spéciale, de les installer et de réaménager l'intérieur, si nécessaire.

Dépenses de représentation

1.60 Le Secrétaire général invite à des réceptions officielles les chefs d'Etat et autres dignitaires en visite du Siège. Le montant prévu à ce titre (120 600 dollars) correspond à la base de ressources réévaluée.

Mobilier et matériel

1.61 Les ressources prévues à cette rubrique (30 000 dollars) qui font apparaître un accroissement de 11 800 dollars permettraient de remplacer la voiture d'appoint qui a été achetée en 1984. On a pris en compte le montant brut de la dépense à engager et le produit de la vente de l'ancienne voiture officielle sera crédité au chapitre 2 des recettes, à la rubrique "Recettes accessoires".

2. Cabinet du Secrétaire général

TABLEAU 1.26. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	4 316,6	(326,6)	-	185,0	(141,6)	4 175,0
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	13,3	0,2	-	0,6	0,8	14,1
Heures supplémentaires	190,3	2,8	(20,4)	7,9	(9,7)	180,6
Dépenses communes de personnel	1 491,0	(104,0)	-	60,0	(44,0)	1 447,0
Indemnités de représentation	17,6	-	-	-	-	17,6
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	341,8	5,0	-	15,8	20,8	362,6
Imprimerie et reliure	62,6	1,0	1,6	3,0	5,6	68,2
Location et entretien du matériel	70,0	1,1	5,4	3,6	10,1	80,1
Communications	93,1	1,4	-	4,3	5,7	98,8
Dépenses de représentation	2,9	0,1	-	0,1	0,2	3,1
Fournitures et accessoires	108,8	1,5	-	5,1	6,6	115,4
Mobilier et matériel	51,4	(27,1)	27,4	2,3	2,6	54,0
Remplacement de matériel de traitement de textes	88,9	1,3	(1,1)	4,1	4,3	93,2
Total	6 848,3	(443,3)	12,9	291,8	(138,6)	6 709,7

TABLEAU 1.26 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
6 405,0	12,9	51,7	-	(38,8)	(0,6) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	6 709,7
-------	---------

TABLEAU 1.27. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Cabinet du Secrétaire général

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires			
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	1	-	-	-	-	1
SSG	1	1	-	-	-	-	1
D-2	3	3	-	-	-	-	3
D-1	5	5	-	-	-	-	5
P-5	2	2	-	-	-	-	2
P-4	4	4	-	-	-	-	4
P-3	5	5	-	-	-	-	4
P-2/1	4	4	-	-	-	-	4
Total	25	25	-	-	-	-	25
Agents des services généraux							
1re classe	2	2	-	-	-	-	2
Autres classes	34	34	-	-	-	-	34
Total	36	36	-	-	-	-	36
Autres catégories							
Service de sécurité	1	1	-	-	-	-	1
Total	1	1	-	-	-	-	1
Total général	62	62	-	-	-	-	62

2. Cabinet du Secrétaire général

1.62 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et l'exécution des travaux du Secrétariat et des programmes et autres éléments de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements, les délégations, la presse et le public. Cette unité administrative est aussi responsable du protocole, de la liaison et de la représentation. En outre, le service qui fournit l'appui administratif central aux divers bureaux relevant du Secrétaire général fait partie du Cabinet.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.63 Les ressources prévues à cette rubrique (13 500 dollars) doivent permettre d'assurer le remplacement du personnel en congé de maternité ou en congé de maladie ainsi que d'engager des surnuméraires pour les périodes de pointe.

Heures supplémentaires

1.64 Pour permettre au Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités particulières qui lui incombent, le personnel de son cabinet doit souvent rester disponible bien au-delà des heures normales de travail, y compris pendant les week-ends. Le montant prévu à cette rubrique (172 700 dollars) fait apparaître une diminution de 20 400 dollars. Cette diminution se justifie par l'expérience de l'exercice biennal précédent pendant lequel le strict contrôle des dépenses et l'établissement d'un tableau de roulement des permanences ont permis de réduire les ressources nécessaires.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.65 Outre les voyages en mission effectués par des fonctionnaires sur la demande du Secrétaire général, les ressources prévues à cette rubrique (346 800 dollars) de la base des ressources correspondent aux frais de voyage de l'assistant personnel du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de son cabinet qui peuvent être tenus de l'accompagner dans ses voyages officiels.

Imprimerie et reliure

1.66 Les ressources prévues à cette rubrique (65 200 dollars) correspondent aux frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Ce montant devrait également couvrir les frais d'impression de divers types de cartes et articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et le Cabinet du Secrétaire général ainsi que des billets offerts pour des concerts ou autres spectacles.

Location et entretien du matériel

1.67 Les ressources prévues à cette rubrique (76 500 dollars) qui font apparaître un accroissement de 5 400 dollars, correspondent à l'entretien du matériel de traitement de textes déjà installé ainsi qu'à l'entretien du nouveau matériel de traitement de textes, dont l'achat est proposé au paragraphe 1.71 ci-après.

L'accroissement des ressources prévu (5 400 dollars) tient au fait qu'un fonctionnaire a été réaffecté du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (Division des droits des Palestiniens); en effet, pour faciliter les procédures administratives, le Cabinet du Secrétaire général fournit un appui administratif central pour l'achat et l'entretien du matériel de traitement de textes pour les divers bureaux relevant du Secrétaire général.

Communications

1.68 Les ressources prévues à cette rubrique (94 500 dollars) correspondent aux communications téléphoniques longue distance officielles du Secrétaire général, du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale et de la Division des droits des Palestiniens), du Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, du Bureau des questions politiques spéciales (y compris le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique) et du Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe.

Dépenses de représentation

1.69 Les ressources prévues à cette rubrique (3 000 dollars) correspondent aux frais de représentation des membres du Cabinet du Secrétaire général qui n'ont pas droit à une indemnité de représentation.

Fournitures et accessoires

1.70 Les ressources prévues à cette rubrique (110 300 dollars) correspondent a) aux cadeaux officiels que le Secrétaire général offre aux chefs d'Etat et autres dignitaires, en particulier à l'occasion de ses visites officielles (79 100 dollars) et b) au coût des fournitures pour le matériel de traitement de textes (31 200 dollars), cette somme devant être centralement gérée par le Cabinet du Secrétaire général.

Mobilier et matériel

1.71 Afin de faciliter les procédures administratives, les fonds pour l'acquisition de matériel de traitement de textes pour les divers bureaux relevant du Secrétaire général et pour lesquels le Cabinet du Secrétaire général fournit un appui administratif central (Cabinet du Secrétaire général, Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale et de la Division des droits des Palestiniens), Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, Bureau des questions politiques spéciales (y compris le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique), et Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe) sont regroupés au Cabinet du Secrétaire général. Comme suite à une étude sur les besoins des divers bureaux, un montant non renouvelable de 51 700 dollars est prévu pour l'exercice biennal 1988-1989 afin de compléter le matériel existant, et d'acheter du matériel de bureaucratie.

Remplacement de matériel de traitement de textes

1.72 Le montant de 89 100 dollars prévu à cette rubrique, soit 40 % de la valeur du matériel déjà installé, correspond au coût du programme de remplacement de ce matériel.

3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)

TABLEAU 1.28. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	Crédits ouverts pour 1986-1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989
		Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	
Postes permanents	1 597,7	(125,1)	-	67,6	(57,5)	1 540,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	3,3	0,1	-	0,2	0,3	3,6
Heures supplémentaires	56,9	0,9	-	2,7	3,6	60,5
Postes temporaires	77,5	(6,3)	-	3,4	(2,9)	74,6
Dépenses communes de personnel	581,2	(45,2)	-	24,1	(21,1)	560,1
Indemnités de représentation	9,2	-	-	-	-	9,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	31,1	0,5	(5,6)	1,3	(3,8)	27,3
Imprimerie et reliure	9,1	0,1	0,7	0,4	1,2	10,3
Dépenses de représentation	0,5	-	-	-	-	0,5
Total	2 366,5	(175,0)	(4,9)	99,7	(80,2)	2 286,3

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 191,5	(4,9)	-	-	(4,9)	(0,2) %	

TABLEAU 1.28 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	2 286,3
-------	---------

TABLEAU 1.29. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Fonds		
					extra-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1		-		-		1
D-2	1		-		-		1
D-1	1		-		-		1
P-5	2		-		-		2
P-4	3		-		-		3
P-3	2		1		-		3
P-2/1	2		-		-		2
Total	12	12	1	1	-	13	13
Agents des services généraux							
1re classe	2		-		-		2
Autres classes	6		-		-		6
Total	8	8	-	-	-	8	8
Total général	20	20	1	1	-	21	21

3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)

1.73 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale est chargé d'assurer la direction exécutive et l'administration de toutes les activités relatives à l'organisation et au déroulement des sessions de l'Assemblée générale. En outre, le Secrétaire général adjoint s'acquitte de toutes les responsabilités politiques et humanitaires qui peuvent lui être confiées par le Secrétaire général.

1.74 Les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint revêtent les formes suivantes :

a) Direction exécutive de la Division des affaires de l'Assemblée générale et de la Division des droits des Palestiniens :

- i) Définition de l'orientation générale des activités de la Division des affaires de l'Assemblée générale et de la Division des droits des Palestiniens et supervision de leurs activités;
- ii) Fourniture d'assistance et d'avis au Président de l'Assemblée générale lors des séances plénières et des séances du Bureau;
- iii) Assistance personnelle au Secrétaire général pour toutes questions intéressant l'Assemblée générale;
- iv) Planification de l'organisation d'ensemble des sessions de l'Assemblée générale et de leur déroulement quotidien et assistance en la matière;
- v) Coordination des travaux du Secrétariat concernant l'Assemblée générale et le Bureau;
- vi) Fourniture de services de secrétariat à l'Assemblée générale et au Bureau;
- vii) Suivi des résolutions de l'Assemblée générale;
- viii) Supervision des activités de la Division des droits des Palestiniens.

b) Coordination des relations entre les organisations non gouvernementales, le Secrétariat et les programmes des Nations Unies :

- i) Coordination d'ensemble et définition de l'orientation générale des activités des divers services du Secrétariat s'occupant des organisations non gouvernementales;
- ii) Organisation et conduite des travaux du Groupe de travail chargé des relations entre le Secrétariat et les programmes des Nations Unies, les départements et bureaux des programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations intergouvernementales s'occupant des organisations non gouvernementales;

- iii) Etablissement et distribution du répertoire des bureaux de services et de liaison des organisations non gouvernementales au sein du Secrétariat et des programmes des Nations Unies;
- iv) Fourniture d'avis au Secrétaire général sur les questions intéressant sa participation aux activités organisées par les organisations non gouvernementales.
- c) Missions spéciales, bons offices et autres tâches ponctuelles entreprises à la demande du Secrétaire général :
 - i) Missions à caractère politique et humanitaire et autres tâches assignées par le Secrétaire général;
 - ii) Fourniture d'avis au Secrétaire général sur les enquêtes "de bons offices" au sujet de cas intéressant les droits de l'homme et, le cas échéant, réalisation de ces enquêtes en son nom;
 - iii) Liaison au Siège pour le Bureau du Coordonnateur de l'aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban (UNARDOL).

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Heures supplémentaires

1.75 Les ressources demandées doivent permettre d'assurer certains services de l'Assemblée générale et d'exécuter les travaux du Bureau du Secrétaire général adjoint. Le montant estimatif de ces ressources (57 800 dollars) a été calculé à partir des dépenses actuelles.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.76 Le montant des dépenses prévues sous cette rubrique (26 000 dollars) accuse une diminution de 5 600 dollars qui s'explique par la politique générale de réduction des frais de voyage. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des voyages entrepris par le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs sur la demande du Secrétaire général.

Imprimerie et reliure

1.77 Le montant des dépenses prévues sous cette rubrique (9 900 dollars) accuse un accroissement de 700 dollars. Les ressources prévues doivent couvrir les frais d'impression de divers articles, notamment de mémorandums et de cartes d'invitation pour le Bureau du Secrétaire général adjoint; les frais d'impression de cartes d'invitation et de divers articles de papeterie pour le Président de l'Assemblée générale; les frais d'impression des brochures intitulées "Renseignements à l'usage des délégations".

Dépenses de représentation

1.78 Une somme de 500 dollars est demandée pour couvrir les frais de représentation des membres du Bureau qui n'ont pas droit aux indemnités de représentation.

4. Division des droits des Palestiniens

TABLEAU 1.30. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	23,4	0,4	-	1,1	1,5	24,9	
Consultants	16,8	0,2	(5,2)	0,7	(4,3)	12,5	
Heures supplémentaires	8,9	0,1	-	0,4	0,5	9,4	
Postes temporaires	1 328,4	(95,2)	-	57,9	(37,3)	1 291,1	
Dépenses communes de personnel	460,8	(33,0)	-	19,8	(13,2)	447,6	
Frais de voyage des représentants	586,2	9,3	-	27,0	36,3	622,5	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	272,4	4,2	(55,2)	10,1	(40,9)	231,5	
Services contractuels de traduction et d'interprétation	19,1	0,3	-	0,9	1,2	20,3	
Imprimerie et reliure	41,2	0,6	(39,8)	0,1	(39,1)	2,1	
Frais généraux de fonctionnement	168,9	2,5	-	7,8	10,3	179,2	
Location et entretien du matériel	5,3	0,1	(5,4)	-	(5,3)	-	
Dépenses de représentation	37,8	0,6	-	1,8	2,4	40,2	
Services divers	10,6	0,1	-	0,5	0,6	11,2	
Fournitures et accessoires	19,7	0,3	-	0,9	1,2	20,9	
Total	2 999,5	(109,5)	(105,6)	129,0	(86,1)	2 913,4	

TABLEAU 1.30 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 890,0	(105,6)	-	-	(105,6)	(3,6) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	2 913,4
-------	---------

TABLEAU 1.31. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Division des droits des Palestiniens

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	1986-1987	Fonds extra-budgétaires 1988-1989	
D-1	-	-	1	1	-	-	1
P-5	-	-	1	1	-	-	1
P-4	-	-	2	2	-	-	2
P-3	-	-	7	7	-	-	7
Total	-	-	11	11	-	-	11
Agents des services généraux							
Autres classes	-	-	8	8	-	-	8
Total	-	-	8	8	-	-	8
Total général	-	-	19	19	-	-	19

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

4. Division des droits des Palestiniens

1.79 A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un service spécial, rebaptisé Division des droits des Palestiniens en 1982. Cette division, qui relève du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, est notamment chargée de fournir des services fonctionnels au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les ressources demandées doivent lui permettre de poursuivre le programme de travail qui lui est confié en vertu d'un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale.

1.80 Dans sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, l'Assemblée générale a prié la Division de préparer des études et des publications relatives aux activités du Comité et aux droits des Palestiniens et d'assurer la plus large publicité à ces études et publications par tous les moyens appropriés. Elle l'a aussi priée d'organiser chaque année, à partir de 1978, une Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

1.81 Par sa résolution 34/65 D du 12 décembre 1979, l'Assemblée a demandé que la Division, agissant en consultation avec le Comité, organise des séminaires régionaux et suive les événements politiques et autres affectant les droits des Palestiniens. Puis, par sa résolution 36/120 B du 10 décembre 1981, elle a demandé que le programme de travail de la Division soit élargi grâce à l'organisation de séminaires annuels en Amérique du Nord. Il a été envisagé d'organiser six séminaires par exercice biennal.

1.82 Pour bien assurer l'exécution du Programme d'action adopté en 1983 par la Conférence internationale sur la question de Palestine, et conformément à la résolution 38/58 B de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1983, le programme de travail de la Division a encore été élargi. A cet égard, il était demandé dans la résolution que la Division resserre ses contacts avec les médias et diffuse plus largement sa documentation. Il lui était aussi demandé de multiplier les contacts avec les organisations non gouvernementales en convoquant des colloques et réunions internationales d'ONG dans différentes régions, afin de faire mieux connaître les éléments de la question de Palestine. Par sa résolution 40/96 B du 12 décembre 1985, l'Assemblée générale a amplifié le programme de travail de la Division en prévoyant des réunions supplémentaires à l'intention des ONG. Outre les six séminaires, il a été envisagé d'organiser durant chaque exercice biennal six colloques, quatre réunions préparatoires et deux réunions internationales à l'intention des ONG.

1.83 Les activités entreprises par la Division des droits des Palestiniens entrent dans le cadre du sous-programme 1, Droits des Palestiniens, du programme 3, Mandats spéciaux, du chapitre 2, Affaires politiques spéciales, questions politiques spéciales et mandats spéciaux, du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, tel qu'il a été révisé 3/.

1.84 Le sous-programme unique, ses éléments de programme et les produits correspondants sont décrits ci-dessous.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1), par. 2.1, et ibid., quarante et unième session, Supplément No 6 (A/41/6), chap. 2.

Sous-programme. Droits des Palestiniens

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 2 913 400 dollars (soit 100 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), tel qu'il est révisé selon le document A/41/6, chapitre 2.

c) Eléments de programme :

1.1 Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Produits :

i) Fourniture de services fonctionnels aux réunions du Comité, du Groupe de travail et du Bureau, qui se réunissent tout au long de l'année pour contribuer à apporter une solution à la question de Palestine en recommandant un programme qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables;

ii) Rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale, documents de travail, notes, déclarations, pour les membres du Comité et du Groupe de travail (1988, 1989);

iii) Célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (19 novembre) (1988 et 1989).

1.2 Programme de publications

Produits :

i) Elaboration d'études, notes d'information, bulletins et publications relatifs à la question de Palestine;

ii) Promotion de documents d'information relatifs à la question de Palestine, aux droits inaliénables du peuple palestinien et aux efforts entrepris par l'ONU pour contribuer à l'exercice de ces droits, et efforts pour diffuser le plus largement possible ces documents;

iii) Suivi de l'évolution de la situation politique et des autres événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien (à l'usage exclusif du Comité).

1.3 Organisations non gouvernementales

Produits :

i) Organisation, coordination et fourniture de services fonctionnels pour six colloques régionaux, quatre réunions préparatoires et deux réunions internationales d'ONG, avec la participation d'ONG, d'experts, de représentants de gouvernements et de membres et observateurs du Comité;

ii) Rapports, notes et documents pour les réunions d'ONG;

iii) Assistance-conseil aux ONG, liaison et extension des contacts avec ces organisations.

1.4 Séminaires

Produits :

i) Organisation, coordination et fourniture de services fonctionnels pour six séminaires régionaux avec la participation d'experts, de parlementaires, de représentants de gouvernements et de membres et observateurs du Comité;

ii) Rapports, notes et documents pour les séminaires.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.85 Un montant de 23 800 dollars, qui n'accuse aucune augmentation, est demandé pour l'exercice biennal 1988-1989, afin de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée et de faire face aux périodes d'activité intense, notamment avant et pendant les séminaires, colloques et réunions organisés par la Division.

Consultants

1.86 Le montant des ressources prévues à ce titre (11 800 dollars) qui, vu l'expérience acquise, accuse une baisse de 5 200 dollars, doit permettre d'établir ceux des rapports demandés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles son secrétariat ne dispose pas des compétences requises.

Heures supplémentaires

1.87 Un montant de 9 000 dollars est demandé pour faire face aux besoins en heures supplémentaires, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et tout au long de l'année lorsque des travaux urgents doivent être exécutés pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Postes temporaires

1.88 Il est proposé de maintenir les effectifs actuels, à savoir 19 postes temporaires (11 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 8 postes d'agent des services généraux), afin de permettre à la Division de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

Frais de voyage des représentants

1.89 Les ressources prévues (595 500 dollars), qui correspondent au montant réévalué de la base de ressources, doivent permettre de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division. Il est prévu que cinq membres du Comité (le Président et quatre autres membres) participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à un total de six séminaires régionaux sur la question de Palestine, ainsi qu'à des colloques et réunions.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.90 Un montant de 221 400 dollars, en baisse de 55 200 dollars, est demandé pour couvrir le frais de voyage du personnel des services organiques chargé d'assurer le service des séminaires, colloques et réunions organisés chaque année par la Division, ainsi que les frais de voyage du personnel envoyé en mission de planification. La baisse de 55 200 dollars est proposée conformément à la politique générale de réduction des frais de voyage.

Services contractuels de traduction et d'interprétation

1.91 Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale, les publications de la Division doivent être traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Pour l'exercice biennal 1988-1989, il est prévu de maintenir à leur niveau actuel (19 400 dollars) les ressources requises pour les travaux contractuels de traduction et, le cas échéant, la dactylographie des publications.

Imprimerie et reliure

1.92 Les ressources prévues à ce titre (2 000 dollars) doivent permettre d'imprimer les étiquettes, invitations et autres textes divers relatifs au programme de séminaires, colloques et réunions demandés par la Division. La diminution de 39 800 dollars provient d'une modification du programme de travail de la Division : les documents seront présentés au Département des services de conférence dans des délais plus appropriés, ce qui permettra de les faire imprimer à l'intérieur et non à l'extérieur.

Frais généraux de fonctionnement

1.93 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (171 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau, le coût des transports locaux, les communications, l'envoi de documentation et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU.

Location et entretien du matériel

1.94 Les ressources prévues à ce titre (5 400 dollars) pour l'entretien du matériel de traitement de textes ont été transférées au Cabinet du Secrétaire général, où elles seront gérées au niveau central.

Dépenses de représentation

1.95 A l'occasion des séminaires régionaux, des colloques et des réunions de représentants d'organisations non gouvernementales, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien doit donner une réception pour les personnalités locales et tous les participants aux réunions. Un montant de 38 400 dollars est prévu à ce titre pour 1988-1989.

Services divers

1.96 Un montant de 10 700 dollars est prévu pou couvrir le coût des services divers requis sur place lors de l'organisation des séminaires régionaux, des colloques et de deux réunions pendant l'exercice biennal.

Fournitures et accessoires

1.97 Les ressources demandées à ce titre (20 000 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires, y compris ceux qui sont achetés sur place, nécessaires à l'organisation des séminaires régionaux, des colloques et des réunions d'ONG, ainsi que les frais d'abonnement à des journaux et périodiques conformément à la résolution 34/65 D de l'Assemblée générale, qui demande au Comité de suivre les événements politiques et autres affectant les droits inaliénables du peuple palestinien.

5. Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

TABLEAU 1.32. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Révalu- ation de la base de res- sources de (aux 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- siment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	2 468,9	(207,3)	-	103,6	(103,7)	2 365,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	3,8	0,1	-	0,2	0,3	4,1
Heures supplémentaires	44,6	0,6	(9,6)	1,7	(7,3)	37,3
Dépenses communes de personnel	855,9	(70,3)	-	35,0	(35,3)	820,6
Indemnités de représentation	20,8	-	-	-	-	20,8
Frais de voyage des représentants	586,2	9,3	-	27,0	36,3	622,5
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	150,2	(79,6)	(10,0)	2,8	(86,8)	63,4
Location et entretien du matériel	62,7	(62,7)	-	-	(62,7)	-
Dépenses de représentation	0,5	-	-	-	-	0,5
Services divers	11,9	(11,9)	-	-	(11,9)	-
Total	3 619,3	(431,1)	(19,6)	143,3	(307,4)	3 311,9

TABLEAU 1.32 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1) %
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
3 188,2	(19,6)	-	-	(19,6)	(0,6) %	

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
---------------------------------------------------	---------------------------------------------------

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies

-

-

ii) Des programmes extra-budgétaires

Compte de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à
Chypre

430,6

450,2

Total a)

430,6

450,2

b) Activités de fond

-

-

Total b)

-

-

c) Projets opérationnels

-

-

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

430,6

450,2

Total

3 762,1

TABLEAU 1.33. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Fonds	Fonds	
	1986-1987 1988-1989	1986-1987 1988-1989	extra-1987 1988-1989	extra-1987 1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	2	2	-	-	2
D-2	4	4	-	-	4
D-1	3	3	-	-	3
P-5	3	3	1	1	4
P-4	1	1	1	1	2
P-3	2	2	-	-	2
Total	15	15	2	2	17
Agents des services généraux					
1re classe					
Autres Classes	14	14	2	2	16
Total	14	14	2	2	16
Total général	29	29	4 a/	4 a/	33

a/ Postes financés par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

5. Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

1.98 Le Bureau est chargé de conseiller et d'aider le Secrétaire général dans l'accomplissement des tâches spéciales de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales dont celui-ci doit s'acquitter soit en application de décisions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, soit dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en vertu de la Charte. Ces tâches comprennent la mise en place et la supervision d'opérations de maintien de la paix, l'envoi de missions politiques ad hoc ou spéciales ou l'exercice des bons offices du Secrétaire général pour régler certaines questions politiques. A cet égard, le Bureau apporte aussi un soutien fonctionnel au Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités spéciales qui lui sont confiées; il établit les rapports présentés pour examen au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et il assure la liaison avec les missions permanentes et les autres organismes internationaux qui s'occupent des secours humanitaires ainsi que des aspects sociaux et autres liés aux problèmes plus généraux.

1.99 L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit non renouvelable de 109 300 dollars pour 1986 et de 45 900 dollars pour 1987 au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1986-1987 2/, eu égard à l'adoption des résolutions 40/12 du 13 novembre 1985 et 41/33 du 5 novembre 1986 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Aucune ressource n'est actuellement demandée à ce titre pour l'exercice biennal 1988-1989. Au paragraphe 9 de la résolution 41/33 du 5 novembre 1986, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Heures supplémentaires

1.100 Le montant des ressources prévues sous cette rubrique (35 600 dollars) tient à la nature des attributions du Bureau. Comme le personnel doit être disponible à tout moment, il faut que des services de secrétariat soient constamment assurés le soir et régulièrement les week-ends. Compte tenu des dépenses enregistrées au cours du présent exercice biennal, durant lequel les heures supplémentaire n'ont été autorisées que selon un système de roulement, les ressources demandées sont en diminution de 9 600 dollars.

Frais de voyage du personnel en mission

1.101 L'une des fonctions des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales et de leurs collaborateurs est d'entreprendre des missions politiques pour le compte du Secrétaire général, de représenter ce dernier à des réunions de haut niveau et de l'assister dans ses consultations avec des dirigeants politiques touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'est pas possible de prévoir précisément le montant des frais de voyage à ce titre pour l'exercice biennal 1988-1989, mais on estime que, sur la base des dépenses enregistrées lors du précédent exercice biennal et au cours de l'exercice actuel, on peut appliquer une diminution de 10 000 dollars, ce qui ramène à 60 600 dollars le total des ressources prévues.

Dépenses de représentation

1.102 Les ressources demandées sous cette rubrique (500 dollars) correspondent aux dépenses officielles de représentation engagées par les fonctionnaires du Bureau qui ne reçoivent pas d'indemnité de représentation.

6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales

TABLEAU 1.34. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	523,6	(47,6)	-	21,8	(25,8)	497,8
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	1,0	-	-	-	-	1,0
Heures supplémentaires	6,5	0,1	-	0,3	0,4	6,9
Dépenses communes de personnel	181,5	(16,3)	-	7,5	(8,8)	172,7
Indemnités de représentation	9,2	-	-	-	-	9,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	67,7	1,0	(13,8)	2,5	(10,3)	57,4
Dépenses de représentation	0,5	-	-	-	-	0,5
Total	790,0	(62,8)	(13,8)	32,1	(44,5)	745,5

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
727,2	(13,8)	-	-	(13,8)	(1,8) %

TABLEAU 1.34 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	745,5
-------	-------

TABLEAU 1.35. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987 1988-1989	Fonds extra-budgétaires 1986-1987 1988-1989	Fonds extra-budgétaires 1986-1987 1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	-	-	-	1
D-2	1	-	-	-	1
P-3	1	-	-	-	1
Total	3	-	-	-	3
Agents des services généraux					
Autres classes	3	-	-	-	3
Total	3	-	-	-	3
Total général	6	-	-	-	6

6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales

1.103 Les fonctions et responsabilités du Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales sont décrites dans le document ST/SGB/Organization/Section E/Rev.1. Le Bureau contribue à conseiller le Secrétaire général sur certaines questions de nature politique et exécute pour son compte les missions diplomatiques et autres tâches qui lui sont assignées. Le Secrétaire général adjoint doit conseiller et informer le Secrétaire général au sujet des questions politiques et autres questions connexes qui lui sont confiées et travailler, ainsi qu'il convient, en étroite collaboration avec les autres départements et organismes des Nations Unies.

1.104 Le Bureau contribue à assurer une coopération efficace avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Conférence des Etats non alignés et la Ligue des Etats arabes, en suivant les travaux de ces organisations et en assurant la liaison avec elles pour ce qui est de toutes les questions d'intérêt commun. Il maintient également des relations étroites avec les organisations régionales et interrégionales et avec les associations et les conférences qui traitent de diverses questions politiques intéressant l'ONU, en particulier les questions touchant l'Afrique.

1.105 En vertu de la Déclaration et du Programme d'action de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (A/39/402, annexe), le Bureau est chargé de suivre, en consultation et en étroite collaboration avec le PNUD, le HCR et l'OUA, l'application des décisions de la Conférence. Il assure le service du Comité directeur de la Conférence chargé de coordonner les mesures de mise en oeuvre.

1.106 Le Bureau est aussi chargé de coordonner les programmes spéciaux d'assistance économique et il assure la liaison, pour le compte du Secrétaire général, avec les Etats Membres et les organisations internationales pour ce qui est des questions relatives auxdits programmes qui ont fait l'objet de recommandations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Heures supplémentaires

1.107 Les ressources demandées (6 600 dollars) correspondent au montant actualisé de la base de ressources.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.108 Les ressources demandées sous cette rubrique (54 900 dollars) font apparaître une diminution de 13 800 dollars, fruit de la politique générale de réduction des frais de voyage. Elles sont destinées à couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs, compte tenu du fait que le Secrétaire général adjoint est amené à prendre une part importante à de nombreuses activités relatives aux affaires africaines.

Dépenses de représentation

1.109 Les ressources demandées (500 dollars) sont destinées à couvrir les frais de représentation des fonctionnaires du Bureau qui ne reçoivent pas d'indemnité de représentation.

7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique

TABLEAU 1.36. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	129,4	(10,2)	-	5,4	(4,8)	124,6
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	15,9	0,2	(12,0)	0,1	(11,7)	4,2
Consultants	133,5	1,9	(45,0)	4,1	(39,0)	94,5
Heures supplémentaires	9,9	0,1	-	0,5	0,6	10,5
Postes temporaires	888,2	(81,2)	-	37,1	(44,1)	844,1
Dépenses communes de personnel	352,9	(30,9)	-	14,0	(16,9)	336,0
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	410,8	6,0	(112,3)	14,0	(92,3)	318,5
Frais généraux de fonctionnement	5,0	0,1	-	0,3	0,4	5,4
Services divers	9,1	0,1	-	0,4	0,5	9,6
Fournitures et accessoires	1,7	-	-	-	-	1,7
Total	1 957,6	(113,9)	(169,3)	75,9	(207,3)	1 750,3

TABLEAU 1.36 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
1 843,7	(169,3)	-	-	(169,3)	(9,1) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	1 750,3
-------	---------

TABLEAU 1.37. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires		
					1986-1987	1988-1989	
D-2	1	-	-	-	-	-	1
D-1	-	-	1	1	-	-	1
P-5	-	-	3	3	-	-	3
P-4	-	-	1	1	-	-	1
Total	1	1	5	5	-	-	6
Agents des services généraux							
1re Classe	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	7	7	-	-	7
Total	-	-	7	7	-	-	7
Total général	1	1	12	12	-	-	13

7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique

1.110 Le Groupe fait partie intégrante du Bureau des questions politiques spéciales et fournit un appui organique, par l'organisation de missions notamment, pour ce qui est des aspects économiques, sociaux et humanitaires des questions politiques, celles touchant l'Afrique en particulier.

1.111 Les responsabilités principales du Groupe sont les suivantes :

a) Suivi des situations d'urgence, existantes ou potentielles, en Afrique, rassemblement et diffusion de l'information pertinente et intervention en vue d'une réaction coordonnée du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble en cas de nécessité;

b) Application des résolutions des organes principaux de l'ONU relatives aux programmes spéciaux d'assistance économique qui ne relèvent pas des programmes et activités ordinaires de l'Organisation;

c) Application de la résolution 37/248 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1982, relative à la coopération entre le système des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe;

d) Fourniture d'un appui organique pour ce qui est des mesures de mise en oeuvre des décisions de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;

e) Fourniture d'un appui organique pour ce qui est de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.112 Le montant de 4 100 dollars prévu à ce titre accuse une diminution de 12 000 dollars. Ces ressources doivent permettre de remplacer des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité. L'expérience ayant montré qu'il n'est pas toujours nécessaire de recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) au cours des missions d'évaluation, les ressources prévues à cette rubrique ont été réduites en conséquence.

Consultants

1.113 Les ressources prévues à ce titre (90 400 dollars) accusent une diminution de 45 000 dollars due aux efforts constamment accomplis pour réduire la demande. On s'efforcera dans toute la mesure possible d'utiliser du personnel technique venant d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau ne couvrant alors, en cas de besoin, que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, mais il faudra, dans un certain nombre de cas, engager des consultants pour renforcer le personnel disponible.

Heures supplémentaires

1.114 La somme de 10 000 dollars prévue sous cette rubrique est destinée à couvrir les besoins en période de pointe (missions d'assistance économique spéciale et établissement des rapports requis).

Postes temporaires

1.115 Il est proposé de maintenir l'effectif actuel de 12 postes temporaires, à savoir, un D-1, trois P-5, un P-4 et sept agents des services généraux (dont deux postes de 1re classe), de manière à permettre au Groupe d'exécuter les tâches prescrites par l'Assemblée générale.

Frais de voyage

1.116 Il est généralement prévu dans les résolutions des organes principaux de l'ONU instituant les programmes spéciaux d'assistance économique qu'une première mission mettra au point le programme et que des missions d'évaluation assureront le suivi, en général tous les deux ans après la première mission. Vu l'expérience récente et la réorganisation prévue du programme de missions, le montant indiqué à cette rubrique (304 500 dollars) accuse une diminution de 112 300 dollars.

Frais généraux de fonctionnement

1.117 Le montant prévu (5 100 dollars) doit permettre principalement de rembourser aux bureaux du PNUD situés sur place les services et fournitures qu'ils mettent à la disposition de missions.

Services divers

1.118 Les ressources prévues sous cette rubrique (9 200 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des services de secrétariat et autres services ainsi que les frais de transports locaux encourus à l'occasion de missions.

Fournitures et accessoires

1.119 Les ressources prévues sous cette rubrique (1 700 dollars) doivent essentiellement permettre de couvrir le coût des périodiques, documents et publications spécialisés.

8. Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe

TABLEAU 1.38. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 990,1	(165,1)	-	84,5	(80,6)	1 909,5
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	11,7	0,1	-	0,6	0,7	12,4
Heures supplémentaires	11,7	0,1	(2,0)	0,5	(1,4)	10,3
Dépenses communes de personnel	690,3	(55,1)	-	26,5	(28,6)	661,7
Indemnités de représentation	7,2	-	-	-	-	7,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	41,4	0,5	(8,4)	1,6	(6,3)	35,1
Dépenses de représentation	0,6	-	-	-	-	0,6
Total	2 753,0	(219,5)	(10,4)	113,7	(116,2)	2 636,8

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 533,5	(10,4)	-	-	(10,4)	(0,4) %	

TABLEAU 1.38 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires		
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	477,8	499,7
Total a)	477,8	499,7
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels	-	-
Total c)	-	-
Total a), b) et c)	477,8	499,7
Total		3 136,5

TABLEAU 1.39. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
SSG	1		-	-	-	-	1
D-2	1		-	-	-	-	1
P-5	3		-	-	1	1	4
P-4	3		-	-	-	-	3
P-3	1		-	-	1	1	2
P-2/1	4		-	-	-	-	4
Total	13	13	-	-	2	2	15
Agents des services généraux							
Autres classes	16	16	-	-	3	3	19
Total	16	16	-	-	3	3	19
Total général	29	29	-	-	5 a/	5 a/	34

a/ Postes financés par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

8. Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe

1.120 Les attributions du Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe sont les suivantes :

a) Fournir, en étroite collaboration avec le Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, un appui administratif et logistique aux missions spéciales, aux opérations de maintien de la paix, aux missions relatives aux opérations de secours et à toutes autres missions hors siège qui pourront être décidées par le Secrétaire général;

b) Tenir, en coopération avec le Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies au courant de l'évolution de la situation, en particulier dans le domaine politique.

1.121 Le Bureau est actuellement organisé de la manière suivante :

a) Le Groupe des rapports politiques établit des documents d'information destinés aux centres d'information;

b) Le Groupe du Service mobile fournit un appui administratif aux fonctionnaires du Service mobile;

c) La Section administrative (forces de maintien de la paix) apporte un appui (administration, budget, finances, personnel et logistique) aux forces de maintien de la paix, comme la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre;

d) La Section administrative (missions) fournit le même type d'appui aux missions d'observation établies à titre permanent, comme l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) en Palestine et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; elle apporte en outre l'appui administratif voulu aux missions de visite autorisées par le Conseil de sécurité et aux réunions organisées par d'autres organes, notamment par le Comité spécial contre l'apartheid.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.122 Les ressources prévues (11 800 dollars) doivent permettre de recruter des surnuméraires pour les périodes de pointe et d'assurer le remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou de maternité.

Heures supplémentaires

1.123 Les ressources prévues sous cette rubrique (9 800 dollars) correspondent aux heures supplémentaires nécessaires pour respecter les délais fixés ou faire face aux situations d'urgence qui peuvent se présenter, compte tenu de la nature des opérations de maintien de la paix. La diminution de 2 000 dollars du montant prévu à ce titre est le résultat d'une planification rigoureuse des heures supplémentaires.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.124 Les ressources prévues sous cette rubrique (33 500 dollars) correspondent aux frais de voyage du Sous-Secrétaire général et de ses collaborateurs immédiats. Outre les voyages qu'il entreprend sur la demande du Secrétaire général, le Sous-Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats doivent se rendre auprès des missions hors siège et des centres d'information, en particulier au stade initial de la planification des activités. La diminution des ressources (8 400 dollars) proposée est conforme à la politique générale de réduction des frais de voyage du personnel.

Dépenses de représentation

1.125 Les ressources prévues (600 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses de représentation des fonctionnaires qui, bien que ne bénéficiant pas d'une indemnité de représentation, doivent recevoir des membres de délégations et des représentants des forces armées des gouvernements qui ont détaché des contingents auprès des missions de maintien de la paix.

TABLEAU 1.40. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Postes permanents	2 111,6	(80,2)	-	26,3	(53,9)	2 057,7	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	9,7	0,6	(2,9)	0,3	(2,0)	7,7	
Heures supplémentaires	5,3	0,4	-	0,1	0,5	5,8	
Dépenses communes de personnel	633,8	(24,6)	-	8,9	(15,7)	618,1	
Indemnités de représen- tation	9,2	-	-	-	-	9,2	
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	122,6	5,7	(64,1)	1,5	(56,9)	65,7	
Location et entretien du matériel	4,7	0,2	(1,4)	0,1	(1,1)	3,6	
Dépenses de représentation	10,2	0,5	-	0,3	0,8	11,0	
Fournitures et accessoires	-	-	2,8	-	2,8	2,8	
Remplacement du matériel de traitement de textes	-	-	6,0	0,2	6,2	6,2	
Total	2 907,1	(97,4)	(59,6)	37,7	(119,3)	2 787,8	

TABLEAU 1.40 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 809,7	(59,6)	-	-	(59,6)	(2,1) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	2 787,8
-------	---------

TABLEAU 1.41. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	1	-	-	1
D-2	1	1	-	-	1
D-1	1	1	-	-	1
P-5	3	3	-	-	3
P-4	1	1	-	-	1
P-3	1	1	-	-	1
P-2/1	2	2	-	-	2
Total	10	10	-	-	10
Agents des services généraux					
1re classe	2	2	-	-	2
Autres classes	9	9	-	-	9
Total	11	11	-	-	11
Total général	21	21	-	-	21

9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

1.126 Les activités du Bureau sont indiquées dans le manuel sur l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organisation, sect. S). Le Secrétaire général adjoint, Directeur de l'Office des Nations Unies à Genève, représente le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans les relations avec les autorités fédérales, cantonales et municipales suisses, les missions permanentes et les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège en Europe; assure des fonctions de liaison pour le compte du Secrétaire général; s'acquitte des tâches politiques spéciales qui lui sont confiées; assure la direction de l'Office des Nations Unies à Genève et l'administration du Palais des Nations.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.127 Les ressources prévues (7 400 dollars), calculées sur la base des dépenses effectives de l'exercice précédent, accusent une diminution de 2 900 dollars et correspondent aux frais de personnel temporaire pour le remplacement des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité et pour les périodes de pointe.

Heures supplémentaires

1.128 Des ressources d'un montant de 5 700 dollars sont prévues pour rémunérer des heures supplémentaires qui devront être faites en certaines occasions particulières, par exemple lors de conférences ou de réunions spéciales.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.129 Les ressources prévues sous cette rubrique (64 200 dollars), qui accusent une diminution de 64 100 dollars, doivent permettre de financer les voyages que le Directeur général entreprend à la demande du Secrétaire général et les voyages que nécessitent les fonctions relatives aux relations extérieures et interorganisations que doit assurer le Bureau. La réduction proposée s'explique par les économies importantes que l'on compte réaliser en combinant les missions ou les missions et les congés dans les foyers chaque fois que c'est possible, pour limiter les déplacements au strict minimum.

Dépenses de représentation

1.130 Les ressources prévues (10 700 dollars) concernent les réceptions officielles comme celle organisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Location et entretien du matériel

1.131 Les ressources prévues sous cette rubrique (3 500 dollars), qui accusent une légère diminution de 1 400 dollars, correspondent aux frais d'entretien de deux postes de traitement de textes et d'une imprimante assignés au Bureau.

Fournitures et accessoires

1.132 Les ressources prévues à cette rubrique (2 800 dollars) correspondent aux fournitures et aux accessoires nécessaires pour le matériel de traitement de textes.

Remplacement du matériel de traitement de textes

1.133 Les ressources prévues (6 000 dollars), soit 40 % de la valeur du matériel existant, sont demandées au titre du programme géré centralement de remplacement du matériel de traitement de textes.

10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

TABLEAU 1.42. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	762,3	(32,5)	-	3,2	(29,3)	733,0
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	15,1	0,9	-	0,3	1,2	16,3
Heures supplémentaires	8,1	0,3	-	-	0,3	8,4
Dépenses communes de personnel	266,7	(11,3)	-	1,0	(10,3)	256,4
Indemnités de représen- tation	8,0	-	-	-	-	8,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	28,5	1,3	(6,0)	0,4	(4,3)	24,2
Location et entretien du matériel	-	-	4,4	-	4,4	4,4
Dépenses de représentation	9,4	0,2	-	0,1	0,3	9,7
Mobilier et matériel	-	-	15,3	0,1	15,4	15,4
Total	1 098,1	(41,1)	13,7	5,1	(22,3)	1 075,8

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
1 057,0	13,7	15,3	-	(1,6)	(0,1) %	

TABLEAU 1.42 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	1 075,8
-------	---------

TABLEAU 1.43. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	1	-	-	1
D-1	1	1	-	-	1
P-5	2	2	-	-	2
Total	4	4	-	-	4
Agents des services généraux					
1 ^{re} Classe	1	1	-	-	1
Autres Classes	3	3	-	-	3
Total	4	4	-	-	4
Autres catégories					
Corps de métier	1	1	-	-	1
Total	1	1	-	-	1
Total général	9	9	-	-	9

10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

1.134 Les fonctions du Bureau du Directeur général sont décrites dans le manuel sur l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organization, Sect. 2), à rapprocher du document ST/SGB/218, lequel définit la répartition des activités d'appui entre le Bureau et l'ONUDI depuis la transformation de cette dernière en institution spécialisée. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :

- a) Prêter assistance au Directeur général pour toutes les fonctions assignées à son Bureau;
- b) Fournir des services de protocole pour les conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de l'ONU tenues à Vienne;
- c) Fournir des services juridiques pour les conférences de l'ONUV et de l'ONU tenues à Vienne;
- d) Assurer pour l'ONUV la liaison avec les ONG en coopération avec le service des ONG du Département des affaires économiques et sociales internationales;
- e) Prendre les dispositions nécessaires pour la représentation à des réunions internationales et assurer la liaison avec l'ONUDI, l'AIEA et d'autres organisations internationales.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

1.135 Les ressources prévues (16 000 dollars) doivent permettre d'assurer le remplacement des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de couvrir les frais de personnel de secrétariat engagé en période de pointe.

Heures supplémentaires

1.136 Des ressources correspondant au montant réévalué de la base des ressources (8 400 dollars) sont prévues pour rémunérer les heures supplémentaires qui devront être faites lors des visites du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que pendant les réunions spéciales et autres périodes de pointe.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.137 Les ressources prévues sous cette rubrique (23 800 dollars), qui accusent une diminution de 6 000 dollars, doivent permettre au Directeur général ou à ses collaborateurs d'effectuer deux missions au Siège pendant l'exercice biennal et deux voyages par an en Europe. La diminution proposée des ressources (6 000 dollars) est conforme à la politique générale de réduction des frais de voyage du personnel.

Location et entretien du matériel

1.138 Les dépenses prévues à cette rubrique (4 400 dollars) correspondent à l'entretien de deux machines de traitement de textes affectées au Bureau du Directeur général.

Dépenses de représentation

1.139 Le Bureau du Directeur général est chargé de donner, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, une réception à l'intention des représentants des missions, des hautes personnalités du gouvernement hôte et des organisations internationales. En outre, une réception officielle est organisée pour la communauté diplomatique à l'occasion des visites effectuées à Vienne par le Secrétaire général. On prévoit à cette fin des ressources correspondant au montant réévalué de la base de ressources (9 600 dollars).

Mobilier et matériel

1.140 Le véhicule officiel a été acheté en 1983 et doit être normalement remplacé pendant l'exercice biennal 1988-1989. Comme on aura recours à la formule la plus économique, c'est-à-dire celle de la "reprise", une dépense non renouvelable de 15 300 dollars est prévue pour le remplacement de ce véhicule.

11. Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

TABLEAU 1.44. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes temporaires	311,4	(31,8)	-	19,7	(12,1)	299,3
Dépenses communes de personnel	96,3	(10,1)	-	6,1	(4,0)	92,3
Indemnités de représen- tation	6,0	-	-	-	-	6,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	45,4	1,1	(9,3)	2,9	(5,3)	40,1
Location et entretien des locaux	111,3	2,5	(35,3)	5,8	(27,0)	84,3
Location et entretien du matériel	16,2	0,3	(7,5)	0,5	(6,7)	9,5
Communications	24,8	0,6	(8,0)	1,2	(6,2)	18,6
Services divers	39,9	0,9	(22,7)	1,4	(20,4)	19,5
Fournitures et accessoires	-	-	22,7	1,7	24,4	24,4
Mobilier et matériel	16,2	(13,0)	13,7	1,0	1,7	17,9
Total	667,5	(49,5)	(46,4)	40,3	(55,6)	611,9

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
618,0	(46,4)	13,7	-	(60,1)	(9,7) %	

TABLEAU 1.44 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	-
Total	611,9

TABLEAU 1.45. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	extra-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	-	-	1	1	-	-	1
SSG	-	-	1	1	-	-	1
P-5	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	2	2	-	-	2
Agents des services généraux							
Autres classes	-	-	1	1	-	-	1
Total	-	-	1	1	-	-	1
Autres catégories							
Agents locaux	-	-	3	3	-	-	3
Total	-	-	3	3	-	-	3
Total général	-	-	6	6	-	-	6

11. Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

1.141 Par sa résolution 33/146 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de constituer à Beyrouth un comité mixte de coordination des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, dirigé par un coordonnateur nommé par le Secrétaire général, pour aider le Gouvernement libanais dans ses efforts de reconstruction et de développement.

1.142 Par sa résolution 41/196 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour mobiliser toute l'assistance possible dans le cadre du système des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement libanais dans ses efforts de reconstruction et de développement. On compte que ce programme d'assistance sera poursuivi pendant tout l'exercice biennal 1986-1989. Les ressources demandées ci-après sont provisoires et devront éventuellement être ajustées si la situation au Liban s'améliore.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Postes temporaires

1.143 Les ressources prévues sous cette rubrique concernent des postes temporaires précédemment approuvés par l'Assemblée générale, à savoir un poste de sous-secrétaire général, un poste de la classe P-5, un poste de secrétaire recruté sur le plan international (1re classe) et trois postes d'agent local.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

1.144 Les ressources prévues sous cette rubrique (37 200 dollars), qui accusent une diminution de 9 300 dollars, doivent permettre au Sous-Secrétaire général d'entreprendre les voyages nécessaires pour la coordination et la liaison avec les gouvernements et avec d'autres institutions du système des Nations Unies ainsi que des voyages pour consultation à New York. La réduction proposée (9 300 dollars) est conforme à la politique générale de réduction des frais de voyage du personnel.

Location et entretien des locaux

1.145 Les ressources prévues sous cette rubrique (78 500 dollars), qui accusent une diminution de 35 300 dollars, correspondent aux frais de location de locaux à usage de bureaux, ainsi qu'aux frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau. Les bureaux utilisés actuellement sont fournis par le FISE, mais les ressources prévues permettront de louer des locaux si la situation au Liban s'améliore.

Location et entretien du matériel

1.146 Les ressources prévues sous cette rubrique (9 000 dollars), qui accusent une diminution de 7 500 dollars, correspondent aux frais d'entretien et de fonctionnement du véhicule officiel ainsi qu'aux services contractuels d'entretien des machines à écrire, du photocopieur et d'autre matériel de bureau. La réduction prévue est calculée en fonction des dépenses engagées au cours du présent exercice biennal et des exercices précédents.

Communications

1.147 Les ressources prévues sous cette rubrique (17 400 dollars), qui accusent une diminution de 8 000 dollars calculée sur la base des dépenses effectives de l'exercice précédent, doivent permettre de couvrir le coût des communications telles que valise diplomatique, affranchissement postal, location du téléphone et communications téléphoniques, télégrammes et télex pour le Bureau de Beyrouth.

Services divers

1.148 Les ressources prévues sous cette rubrique (18 100 dollars), accusant une diminution de 22 700 dollars qui sont transférés à l'objet de dépense "Fournitures et accessoires", doivent permettre de couvrir des frais de services divers et d'assurance.

Fournitures et accessoires

1.149 Les ressources prévues sous cette rubrique (22 700 dollars) transférées de l'objet de dépense "Services divers" doivent permettre de couvrir le coût d'articles et de fournitures de bureau, d'accessoires pour la reproduction des documents, et d'autres fournitures.

Mobilier et matériel

1.150 Les ressources prévues sous cette rubrique (16 900 dollars) doivent permettre de remplacer des machines de bureau et du mobilier (3 200 dollars) et, en 1988, le véhicule de service au titre d'une dépense non renouvelable de 13 700 dollars.